Communauté de Communes
Aubrac, Carladez et Viadène

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2023

A l'ordre du jour :

- **Accueil par Robert Rispal**

M. le Maire souligne l'attractivité du village qui compte 227 habitants dont 5 nouveaux depuis le début de l'année et qui sont en emploi sur le territoire.

- **Appel des conseillers**
- **Election du secrétaire de séance**

Xavier Delouis est élu à l'unanimité.

- **Mise au vote du procès-verbal de la séance du 17 mai 2023**

Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pôle Cohésion territoriale

- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**
  - **Actualités**

M. le Président détaille les actualités suivantes :

- **ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET PORTEURS DE PROJET**

En complément du dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise, la Communauté de Communes est engagée auprès d'un ensemble de partenaires pour faciliter l'accompagnement et l'orientation des acteurs économiques du territoire et porteurs de projet.

RÉSEAU INITIATIVE AVEYRON un accompagnement à l'expertise financière et économique

https ://www.initiative-aveyron.fr

« **Initiative Aveyron** est une plateforme d'initiative locale (association loi 1901), née en 2012 du regroupement de 8 comités d'agrément locaux.

Elle reçoit des fonds provenant d'entreprises, de particuliers, de collectivités territoriales, de la Caisse des dépôts et consignations, de l'Etat et de l'Europe. Ces fonds sont utilisés pour octroyer des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie aux créateurs ou repreneurs d'entreprises sur l'ensemble du territoire de l'Aveyron.

Elle a pour vocation la mise en valeur des ressources existantes sur le territoire afin d'aider les créateurs/repreneurs à pérenniser leur activité.

Initiative Aveyron est membre d' Initiative France qui regroupe 228 plateformes au niveau national.

Le mouvement Initiative France est organisé autour de valeurs fortes déclinées dans une charte éthique et une démarche qualité.

Ces valeurs garantissent aux porteurs de projets et aux partenaires le professionnalisme et le respect de principes de fonctionnement fondateurs tels que l'autonomie du créateur, la relation de confiance, l'écoute. »

Différents outils de financements sont proposés :

PRÊT D'HONNEUR INITIATIVE AVEYRON
PRÊT D'HONNEUR INNOVATION
PRÊT D'HONNEUR AGRICOLE
PRÊT DÉVELOPPEMENT POUR LES TPE/PME

Aveyron Initiative – Chambre de Commerce & d'Industrie
5 rue de Bruxelles – 12000 Rodez
Tél. 05 65 77 77 00 • E-mail : contact@initiative-aveyron.fr

Le chargé de développement économique de la CCACV peut également faciliter la mise en relation du porteur de projet ou chef d'entreprise.
Contact : Isabelle BALDIT 06 70 93 00 87 i.baldit@ccacv.fr

Il est à noter que la diversification agricole est désormais un champ d'intervention d'Initiative Aveyron.

Président du Comité Nord Aveyron : Claude VEYRE, **Vice-Présidente** : Bernadette de TREMONTELS
Animatrice pour le Comité Nord Aveyron : Muriel LEAUD, **Conseillère territoire** - *Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron*

La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène

- ✓ Participe au Comité d'agrément Nord Aveyron, représenté par le chargé de Développement économique. Un comité par mois est organisé avec la présentation de 3 dossiers (minimum) à 5 dossiers.
- ✓ A pris part à l'AG du 1er juin qui mettait à l'honneur Nicolas Mairiniac entrepreneur du territoire et **soulignait, à travers de nouvelles conditionnalités de soutien et outils (notamment Transition S, le nécessaire accompagnement vers une économie plus sobre (sobriété carbone, énergétique, foncière…).**

DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES DE LA REGION OCCITANIE

La Communauté de Communes Aubrac Carladez Viadène était présente à **la « rencontre territoriale » organisée le 25 mai dernier à la Maison de la Région à Millau.**
A cette occasion, un bilan des aides 2017-2022 était présenté ainsi que **les nouveaux schémas et nouveaux dispositifs votés le 21 avril 2023 en Commission Permanente.**

Il est important d'observer l'évolution des dispositifs d'aide aux entreprises.

- ✓ Pour permettre aux entreprises du territoire de mieux appréhender les évolutions et les dispositifs qu'elles pourraient activer, **la CCACV en lien avec l'association RACINE proposeront des présentations en proximité territoriale à l'automne.**

Extraits de la présentation :

« Nouveaux schémas

- La **Stratégie Régionale pour l'Emploi la Souveraineté et la Transformation Ecologique** (SRESTE) votée le 25 novembre 2022 définit pour les 6 prochaines années 4 enjeux :
  - ➢ Accroître la souveraineté industrielle énergétique et alimentaire,
  - ➢ Accélérer la transformation du modèle économique régional et préparer les compétences de demain,
  - ➢ Faire de l'Occitanie une des premières régions scientifiques et technologiques d'Europe et renforcer son rayonnement par la force de l'innovation,
  - ➢ Offrir à tous (femmes, hommes, territoires) les conditions de la réussite et lever les freins à l'emploi.
- Le **Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation** (SRDEII) et le **Schéma régional de Développement du tourisme et des Loisirs** (SRDTL) constituent 2 des 4 piliers de cette stratégie. Le SRDEII définit les orientations en matière d'aide aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et à l'innovation des entreprises ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Le SRDTL identifie quant à lui 4 priorités pour le tourisme en Occitanie.

L'impact score : les 20 principes d'action

> Toute entreprise sollicitant une aide régionale devra réaliser un autodiagnostic de mesure de ses impacts, à l'aide de l'outil numérique Impact Score. Le résultat de cet autodiagnostic sera joint à la demande de soutien régional

1. Limitation des impacts négatifs		2. Partage du pouvoir et de la valeur		3. Stratégie à impact positif
1. Inclusion des travailleurs éloignés de l'emploi	5. Mesure de l'empreinte carbone	9. Parties prenantes dans les instances de gouvernance	13. Partage de la valeur entre les parties prenantes	17. Mission sociale ou écologique liée aux ODD
2. Soutien de publics fragiles	6. Réduction de l'empreinte carbone	10. Place des salariés dans la décision	14. Écarts de rémunération	18. Mesure de l'impact du cœur d'activité
3. Égalité femmes - hommes	7. Biodiversité & utilisation des ressources naturelles	11. Progression des salariés	15. Placements financiers responsables	19. Labels / Agréments / Certifications / Scores
4. Intégration des jeunes et séniors	8. Économie locale et circulaire	12. Stabilité au travail	16. Mécénat	20. Achats durables et inclusifs

CONVENTIONS AVEC LES CONSULAIRES

Dans le cadre de l'accompagnement des projets territoriaux des acteurs privés et des collectivités, la CC ACV a conclu des conventions avec les consulaires. Les contrats avec la CCI et la CMA feront, à l'automne, l'objet d'avenants qui ont été préparés par les services et qui se déclinent respectivement selon les axes suivants :

Pour la CCI

AXE 1 – Approfondir une interconnaissance facilitant la cohérence des logiques d'intervention

- **1 / Promouvoir la formation**
  - Comprendre l'offre CCI pour la diffuser auprès des acteurs locaux.
  - Consolider la diffusion auprès des jeunes en formation
- **2 / Promouvoir l'accompagnement « jeune entreprise » (jusqu'à 3 ans),** trop peu mobilisé sur le territoire
- **3 / AG Racine : co-construire** l'AG 2024 en la positionnant au cœur d'une entreprise avec visite et promotion d'un sujet commun
- **4 / Identifier un temps dédié** lors de la réunion bilan annuelle pour **présenter les évolutions territoriales structurantes** issues de l'analyse des profils de territoire à destination des élus locaux
- **5 / Conforter les collaborations techniques** (assurer les mises en relation sur les dossiers, poursuivre les échanges décisionnels)

AXE 2 – Accompagner les transitions des acteurs économiques du territoire ACV

- S'approprier le **dispositif transition S** pour projeter son intégration dans le règlement « aide à l'immobilier d'entreprises » et conditionner la majoration de l'aide communautaire à une analyse approfondie de l'entreprise via le diagnostic transition S

AXE 3 – Investir les problématiques de la filière restauration/hôtellerie

- Consolider **l'état des lieux** de l'offre de restauration sur le territoire ACV et le diffuser en Conseil Communautaire
- Faire connaître l'offre d'accompagnement CCI : permis d'exploiter, diagnostic hygiène
- Conduire une **rencontre prospective sur l'évolution** de la consommation en termes de restauration, en partenariat avec l'UMIH
- Dessiner une **feuille de route dédiée** à partir des éléments partagés.

L'intervention de la CCI en Conseil communautaire est validée pour un prochain conseil.

Pour la CMA

AXE 1 – Poursuivre les accompagnements individualisés et collectifs sur la transmission

- **1 / Retour vers les chefs d'entreprises contactés dans le cadre d'Octav en 2021**
- **2 / Localiser une réunion CARSAT sur le territoire**
- **3 / Soutenir la communication vers les anciens élèves**
- **4 / Conduire des actions fortes dans les collèges du territoire** (proposer une visite annuelle de la CMA, 1 visite d'entreprise accompagnée /an pour 1 collège et déjeuners d'entreprises pour les 2 autres, film de promotion)

AXE 2 – Conserver l'accès à Géométiers

Système d'information géographique de l'artisanat localisé à l'échelle du territoire et disponible sur le site internet de la CC ACV

AXE 3 – Consolider l'interconnaissance

AXE 4 – Accompagner les transitions des acteurs économiques du territoire ACV

Faciliter le déploiement des diagnostics CMA en les intégrant dans les conditionnalités du règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise.

Le Conseil demande que soit expertisée la sollicitation financière.

- **AGIR SUR LES METIERS, LE RECRUTEMENT, LES CONDITIONS D'ACCUEIL**

La Communauté de Communes poursuit son engagement en faveur de l'attractivité résidentielle et la valorisation des métiers et offres d'emploi sur son territoire. Elle anime un ensemble d'actions en direct ou en partenariat.

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

- ✓ **L'accueil des partenaires : un voyage d'études itinérant réalisé du 9 au 12 mai 2023**.
  Il est important de souligner la forte mobilisation et l'accueil de l'ensemble des acteurs économiques et du cadre de vie.
- ✓ **L'accueil de candidats :**
  - 1 en immersion en juin pour 1 embauche à compter de juillet à l'EHPAD Laguiole – poste aide-soignant faisant fonction
  - 2 immersions en juillet (ALSH Laguiole et Casino supermarché) pour une embauche possible dès septembre.
  - D'autres candidatures à l'étude

Il est souligné que les périodes d'immersion (accueil d'une semaine avec mise en situation de vie et situation professionnelle) sont accompagnées par les élus communaux en complément de l'apport technique des services communautaires.

CENTRE DE FORMATION EN AUBRAC CARLADEZ VIADENE

- ✓ **CAP ICC Option coutellerie** : appels à candidature, recrutement des apprentis en cours par les entreprises, formalités inscriptions et cadre de vie accompagnées par la CCACV en lien avec le syndicat des couteliers, le CFA de l'académie de Toulouse et le lycée de Decazeville.

- ✓ **CAP Boucher** : bilan de la session 1 en cours avec la Région, la CMA ; communication engagée pour la session 2 ; réflexion posée avec la Région et les entreprises pour proposer un format d'enseignement plus professionnel « et moins scolaire » que le CAP considérant un public plutôt en reconversion professionnelle.

Le Président et le Vice-Président soulignent le lien du dispositif avec l'emploi local.

En réponse à la question de M. le Maire de Mur de Barrez, il est précisé que l'entreprise Beauvallet fonctionne avec 100 salariés mais reste en mobilisation sur une vingtaine de postes. Des travailleurs brésiliens sont arrivés sur le territoire.
M. le Maire de Mur de Barrez confirme l'intérêt des acteurs agricoles du territoire pour l'installation de l'abattoir.

INITIATIVE DE POLE EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

- ✓ **« Place du Taf »**
- ✓ Une organisation proposée par PE, la Région ; accompagnement à la logistique par la commune de Laguiole et la CCACV.
- ✓ **Inviter des entreprises à présenter leurs offres** :
  - Pôle Emploi a envoyé un courrier à 133 entreprises disposant d'un minimum de 2 salariés
  - 10 entreprises seront présentes
- ✓ **Inviter des candidats à participer à cet événement** :
  - Une communication adressée aux 21 communes, aux 3 EEF
  - Convocation de 40 bénéficiaires du RSA du territoire et 265 demandeurs d'emploi en catégorie 1,2 ou 3.
  - Invitation de 196 demandeurs d'emploi de catégorie 4, 5.

Suivant les besoins observés pour accompagner la mobilité des candidats, Pôle Emploi doit l'indiquer à la CCACV pour proposer d'éventuels accompagnements.

Pôle Emploi sollicite les 3 EEF en proximité territoriale pour une possible préparation des candidats à la rencontre d'employeurs le 6 juillet.

ESPACES EMPLOI FORMATION, RESEAU DES ESPACES EMPLOI FORMATION

La Communauté de Communes travaille sur l'emploi en soutenant les 3 EEF grâce à des subventions et des conventionnements.

La CCACV était présente aux assemblées générales

- ✓ Des Espaces Emploi Formation : Trait d'Union, Espalion – *excusée pour Entraygues-St Amans des Côts.*

- ✓ Du réseau des Espaces Emploi Formation représentée par M DELOUIS.

TRAVAILLER LE LIEN AVEC LES PARTENAIRES

- ✓ **Rencontre de l'équipe de la Mission Locale 12 – antenne Rodez**
  Objectif :
  - Partager les missions et actions respectives,
  - Observer les accompagnements, les besoins,
  - Proposer des actions à destination des jeunes du territoire et hors territoire type « découverte métiers », accueil en immersion, recherche d'emploi saisonnier ou permanent…
  - Organiser un travail en proximité pour repérer les jeunes qui pourraient être accompagnés : relais des Communes, des agents France Services.

  - A ce jour : 10 jeunes rencontrés à l'échelle du territoire, une partie accompagnée par la ML12.

- ✓ **Echange avec l'IME de St Laurent d'Olt**
  Objectif
  - Accompagner des jeunes à la découverte de métiers, parcours professionnels sur le territoire : une rencontre avec les responsables de l'IME est prévue à l'automne.
  - En cours : accompagnement d'un jeune pour une découverte des métiers de la boucherie, mise en relation avec des entreprises et suivi.

- ➢ **STRUCTURATION TERRITORIALE**
  - **Actualités**
    - **SEMINAIRE DE MI-MANDAT**

Le séminaire de mi-mandat se tiendra les 5 et 6 juillet avec deux ambitions construites par le bureau

- Consolider les connaissances partagées sur l'échelon communautaire et les coopérations au sein du bloc communal
- Dessiner une feuille de route de fin de mandat.

Il s'articulera sur les organisations suivantes, temps informatifs (*) et participatifs (**) :
:

Mercredi 5 juillet – 8h45	Accueil/Café
Mercredi 5 juillet – 9h-12h30 Mercredi 5 juillet – 13h45-17h	Panorama intercommunal * Tables rondes /ateliers ** autour du territoire et du projet commun
Jeudi 6 juillet – 8h45	Accueil/Café
Jeudi 6 juillet – 9h-12h30 Jeudi 6 juillet – 13h45-17h	Le Pacte Financier et fiscal * - Présentation de l'outil et de ses enjeux - Restitution du diagnostic Aubrac Carladez et Viadène par le cabinet Ressources Consultants Finances Tables rondes /ateliers ** autour des modalités pratiques de travail commun

- **PLUI -**

- ✓ **LA CC PARTICIPE AUX TRAVAUX DE REVISION DU SRADDET**

En lien avec la Fédération des Scots, la CC

- a adressé un courrier à Florence Brutus Vice-Présidente de la Région Occitanie pilote de la révision du Schéma pour rappeler la nécessaire considération des spécifiés des territoires ruraux
- a pris part à l'atelier 2 de concertation territoriale le 19 juin 2023 à Millau.

Il ressort de ce temps de travail

- que la territorialisation des objectifs ZAN doit se faire à l'échelle des SCOT et des EPCI non couverts par un Scot soit 81 territoires en Occitanie
- que la différenciation dans les taux d'efforts est acceptable dans une fourchette de 40 à 60 %
- que trois enveloppes sont isolées au niveau régional
  - une réserve nationale (pour les infrastructures et grands fonciers économiques - en attente de validation par l'Etat)
  - une enveloppe régionale économique de 300 ha
  - une enveloppe régionale de rééquilibrage territorial de 300 ha orientés sur les 100 centralités fortes d'Occitanie
- que les critères de territorialisation sont ainsi pondérés
  - se voient attribuer une note locale les critères suivants :
    - les dynamiques territoriales (= prévision INSEE d'accueil de population)
    - l'équilibre territorial (=possibilité de desserrer les territoire métropolitains et littoraux)
    - la consommation passée (= tient compte de la densité)
  - Se voient neutralisés avec une note à 50 % pour tous les territoires, deux critères

- la sensibilité environnementale
- le potentiel foncier (= capacité à reconquérir la vacance notamment)

Selon ce schéma, la projection de juin 2023 pour la CC ACV minore le taux d'effort de 50 à 49.06 % soit une enveloppe de 48.23 ha.

Ne sont pas connus à ce jour

- *les arbitrages d'Etat sur les projets d'envergure nationale et la possibilité de comptabiliser dès à présent les chiffres des renaturations*
- *les critères de sélection des projets au sein des enveloppes régionales*
- *les déclinaisons éventuelles de l'exception rurale proposée par le Sénat*
- *l'impact des consommations réelles depuis 08/2021*
- *les possibles accompagnement à la reconquête urbaine*

✓ **APPROCHE DES ENJEUX ENERGETIQUES**

Les services ont participé à une formation proposée par les collectivités forestières permettant l'intégration de l'enjeu forêt dans le PLUI/matérialisable par une OAP – Orientation d'Aménagement et de Programmation

Le bureau propose de répondre favorablement au PNR qui soumet la tenue d'un atelier « Territoire à Energie Positive » organisé au bénéfice des élus et qui permet d'identifier des pistes de travail avec une déclinaison de l'ambition « territoire à énergie positive » à l'échelle de la Communauté de Communes. Cet atelier se tiendrait le 13 juillet au matin à Graissac.

L'ensemble doit permettre de nourrir le PLUI.

- **PROCEDURE DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE ST CHELY**

Le calendrier de la procédure est décalé d'un mois au regard des nouvelles demandes locales.

Juillet 2023	Dépôt des dossiers en préfecture et envoi aux PPA (UTN + carte communale + dossiers de discontinuité rédigés par les 3 porteurs de projet des hébergements insolites)
Septembre 2023	Passage en CDPENAF et CDNPS
Décembre 2023	Enquête publique
février 2024	Approbation en conseil communautaire
2 mois après au plus tard	Co-approbation par le Préfet

- **ENGAGEMENT DE L'ETUDE COMMERCE DANS LE CADRE DE PVD /ORT LEA**

L'**initialisation** de l'étude de stratégie commerciale pour les communes d'Argences-en-Aubrac, Laguiole, Mur-de-Barrez, Saint-Amans-des-Côts et Saint-Chély-d'Aubrac se matérialise par :

- **la réunion de lancement** qui s'est tenue le mercredi 21 juillet à Saint-Amans-des-Côts en présence du bureau d'étude, du Comité Projet (maire, élu référent et commerçant référent pour chaque commune), des consulaires et des partenaires. Le bureau d'étude a présenté son approche engagée sur la redynamisation des centres-bourg par le prisme du commerce, le contexte de déploiement de l'étude, la méthodologie et le calendrier de la démarche.

- **des réunions individualisées** pour les communes de Saint-Amans-des-Côts, Mur-de-Barrez, Saint-Chély-d'Aubrac qui se sont déployées du mercredi 21 juin au jeudi 22 juillet sur site en présence du bureau d'étude, du Comité Projet, des élus et services de chaque commune. Le bureau d'étude a porté une attention particulière à appréhender l'identité propre à chaque centre-bourg, les évolutions sur les dix dernières années, les points d'attraits et de progrès du centre-bourg, les espaces de mutation urbaine et les dynamiques de projets. Le format s'est caractérisé par l'échange et l'arpentage de terrain.

  Les réunions individualisées pour les communes d'Argences-en-Aubrac et Laguiole ont été programmées au mercredi 12 juillet 2023.

- **un séminaire " Les centres-bourgs de demain "** sera proposé le mercredi 12 juillet 2023 de 19h00 à 21h00 au PMS de Laguiole. Il fera l'objet d'une réflexion sur les enjeux du commerce de demain en milieu rural à partir d'expériences de l'agence et d'une analyse des nouveaux usages. Cette trajectoire s'inscrira également en cohérence avec la reprise de la démarche « Projet d'Alimentation territoriale » en lien avec le PNR.

Les **phases opérationnelles** de l'étude débuteront en septembre. Elles se décomposent en trois étapes avec pour objectif d'apporter, aux cinq communes, une assistance et un conseil sur la thématique commerciale qui leur permettra de définir des enjeux et une stratégie dans le cadre de la revitalisation des centre-bourgs avec pour ambition affirmée de conforter les dynamiques de bassin de vie.

- Les deux premières phases : " Le diagnostic du commerce et de l'attractivité des centralités " et " Les enquêtes et la co-construction " seront menées conjointement de septembre à décembre.

- La dernière phase : " La feuille de route pour le commerce par centre-bourg " qui fera émerger des actions concrètes, opérationnelles, chiffrées sur les thématiques suivantes pour chaque commune : l'identité des centralités, l'immobilier commercial et économique, la convivialité de l'espace et la théâtralisation, l'attractivité des commerces, l'accessibilité et le stationnement, les actions de promotion, les services clients.

La finalisation de l'étude est planifiée pour février 2024.

Mme le Maire de Condom questionne sur l'initiative « Petits Villages de demain » ; il est précisé par Mme Le Maire de Montézic et M. le Maire de Mur de Barrez qu'il y aura un recrutement par département, porté par l'Etat avec mise à disposition aux communes qui ont des projets.

- **Présentation, examen et mise au vote des demandes de fonds de concours :**

A l'issue de l'examen technique qui les déclare conformes, les dossiers de sollicitation de fonds de concours sont mis au vote par le Président

Taussac : voirie

	Travaux de voirie du Verdier et du Tillou
Porteur	**Commune de Taussac**
Budget Total	**59 322.20 €**
Demande Fonds d'Etat	**14 830.55 €**
Demande EPCI - fonds de concours	**22 245.82 €**
Autofinancement	**22 245.83 €**

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours. La route est mitoyenne avec Mur de Barrez et M. le Maire de Mur de Barrez remercie l'engagement de la commune de Taussac qui assume la dépense.

Thérondels : voirie

	Travaux de voirie route communale du Bousquet
Porteur	**Commune de Thérondels**
Budget Total	**15 366.46 €**
Demande EPCI - fonds de concours	**7 683.23 €**
Autofinancement	**7 683.23 €**

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours.

- **Point d'étape sur le projet de quillodrome couvert et désignation des 3 membres du groupe de travail**

M. le Président indique que la CC ACV a animé le 10 juin une réunion mobilisant les responsables du club de quilles du district AOV
Elle a permis
1/ De faire un état des démarches engagées :

Septembre 2021 : Présentation en conseil communautaire des conclusions de la mission dévolue à Aveyron ingénierie
7 décembre 2021 : Audition district AOV en bureau
18 février 2022 : Validation par le Conseil Communautaire de l'implantation à Huparlac
Mars/décembre 2022 :

- ✓ Structuration des équipes techniques CC ACV
- ✓ Inscription du projet dans le CRTE « Contrat de Relance et de Transition Ecologique » et le CPAT Aveyron

- ✓ Mise en place des carnets communaux/procédures d'urbanisme pour flécher le foncier à mobiliser 2023
- ✓ Confirmation ligne budgétaire
- ✓ Recherche de partenaires techniques et financiers /Agences du Sport (Département + National) et Appel à projet Jeux 2024

2/ De rappeler le calendrier de la procédure et de positionner les suites de l'action

Consolider le programme et l'insérer dans les trajectoires du territoire (en pensant les usages)
Mandater une maitrise d'œuvre / 5 mois/6 mois – concours
Mission Maitrise d'œuvre / 5 mois
Mobiliser les partenaires financiers / 3 mois à 5 mois
Déposer le PC / *en fonction de l'avancée du PLUI*
Conduire les travaux / 10 mois
Réceptionner l'ouvrage / 1 mois si pas de réserve

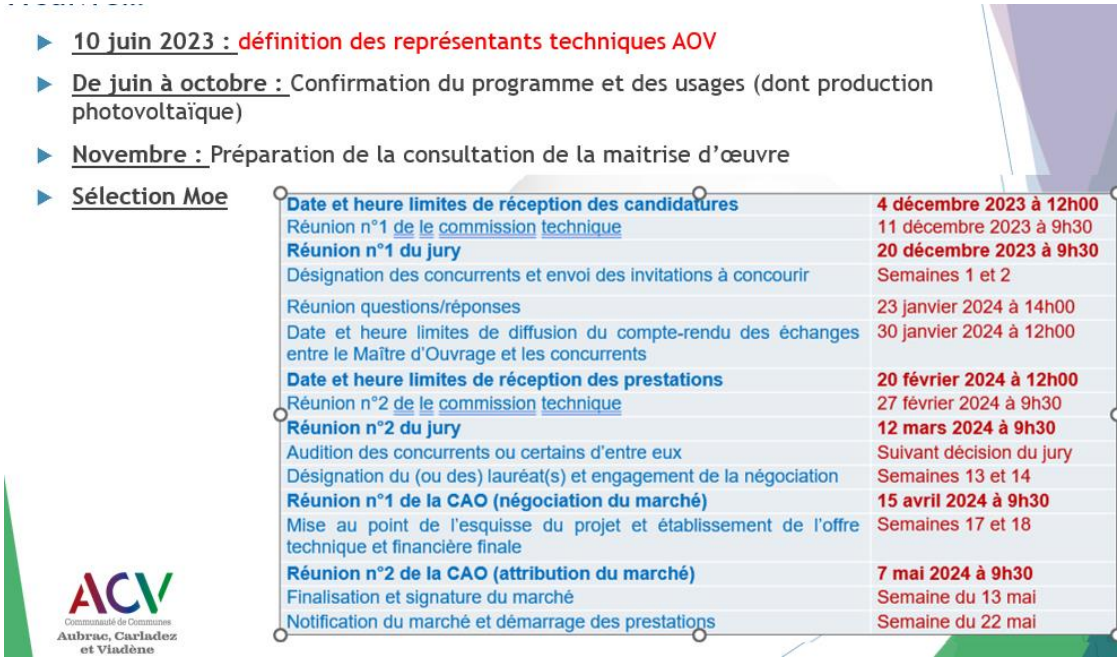

Date et heure limites de réception des candidatures	**4 décembre 2023 à 12h00**
Réunion n°1 de le commission technique	11 décembre 2023 à 9h30
Réunion n°1 du jury	**20 décembre 2023 à 9h30**
Désignation des concurrents et envoi des invitations à concourir	Semaines 1 et 2
Réunion questions/réponses	23 janvier 2024 à 14h00
Date et heure limites de diffusion du compte-rendu des échanges entre le Maître d'Ouvrage et les concurrents	30 janvier 2024 à 12h00
Date et heure limites de réception des prestations	**20 février 2024 à 12h00**
Réunion n°2 de le commission technique	27 février 2024 à 9h30
Réunion n°2 du jury	**12 mars 2024 à 9h30**
Audition des concurrents ou certains d'entre eux	Suivant décision du jury
Désignation du (ou des) lauréat(s) et engagement de la négociation	Semaines 13 et 14
Réunion n°1 de la CAO (négociation du marché)	**15 avril 2024 à 9h30**
Mise au point de l'esquisse du projet et établissement de l'offre technique et financière finale	Semaines 17 et 18
Réunion n°2 de la CAO (attribution du marché)	**7 mai 2024 à 9h30**
Finalisation et signature du marché	Semaine du 13 mai
Notification du marché et démarrage des prestations	Semaine du 22 mai

3/ De rappeler les organisations spatiales projetées et d'en débattre : il ressort de l'échange que les organisations et les multi usages doivent être retravaillés.
4/ D'échanger sur le fonctionnement prévisionnel : les clubs du district AOV se sont déclarés favorables à la création d'une association notamment gestionnaire du calendrier des utilisations ; ils indiquent en revanche un besoin d'intervention professionnelle pour l'entretien des espaces y compris la gestion des terrains pour les compétitions. Le schéma d'usage reste donc à construire intégralement.
5/ De mettre en place un groupe de travail à consolider par la nomination en conseil d'un élu référent et de 2 à 3 élus

Chef de projet	Agent CC ACV	Dorothée Andral Labardin
Elu référent	CC ACV	Philippe Mouliac
Elu 1 membre du groupe projet		Benoit Barrié
Elu 2 membre du groupe projet		Christian Laborie
Elu 3 membre du groupe projet		Daniel Batut
Représentant technique	Quilles 12	Vincent Bousquet
Représentant usagers	Quilles AOV	Guy Aldebert
	Quilles AOV	Nadine Teulier
	Quilles AOV	Alexandre Conquet

Stéphane Mazars, selon l'expression de sa suppléante, demande à être associé aux travaux du groupe. Le Conseil l'en remercie et fera le nécessaire pour le mobiliser.

Le Conseil observe que le multi-usage de ces espaces reste difficile. M. le Maire de Mur de Barrez en témoigne avec l'expérience de la halle de Lacroix Barrez dédiée à la pétanque.

- **Présentation, examen et mise au vote du projet de labellisation site LPO /Ligue de Protection des Oiseaux – Château de Valon**

M. Le Président indique que le château de Valon, propriété de la Communauté de Communes est un espace identifié
- dans la stratégie touristique construite et validée par le territoire en 2021 et qui souligne la nécessité de consolider l'attrait des sites identitaires dont le Château de Valon
- dans la trajectoire Truyère définie dans le cadre de la réflexion « territoire de lacs » en 2022 et qui confirme cette orientation

Il est ouvert à la visite libre et guidée et reçoit des animations autour de contes.
Le site a fait l'objet
- d'un programme de valorisation
  - via une programmation de spectacles à l'été 2022, initiative ayant rencontré un succès qui engage à la poursuite
  - à travers l'installation de panneaux d'interprétation inaugurés en 2023
- d'une réhabilitation des luminaires intérieurs en 2023

Il fait part d'une proposition portée par l'Office du Tourisme visant une labellisation du site en tant que refuge LPO « Ligue de Protection des Oiseaux ».

Lors de sa séance du 21 avril 2023, le Conseil s'est déclaré favorable à la saisine de la Mission d'Ingénierie Culturelle Territoriale du Conseil Départemental sur la définition d'un projet culturel autour du Château de Valon (diagnostic transversal, définition d'objectifs et identification d'une feuille de route croisant les entrées patrimoniales autour du bâti, des paysages, de l'histoire et des arts).
Le site est intégré dans une démarche environnementale (site Natura 2000 – Gorges de la Truyère, animation flore, pose d'un hôtel à insectes…). Pour conforter cette démarche, préserver et valoriser la biodiversité du site, en cohérence avec le projet culturel pressenti, il est possible de demander, en collaboration avec la **LPO une labellisation refuge LPO** et un suivi **(convention de 5 ans : 2023 - 2028)**
Les objectifs et actions seraient ainsi déclinés :
- Inventorier les espèces présentes (oiseaux, papillons…)
- Protéger la biodiversité présente (accompagnement trame noire pour la réfection de l'éclairage extérieur, nourrissage des oiseaux en hiver, gestion des déchets et compostage)
- Favoriser une nouvelle biodiversité (plantation flore mellifère dans un jardin médiéval)
- Sensibiliser (8 animations LPO, outils pédagogiques)
- Favoriser la cohabitation Homme / Animal (pose de nichoirs pour éviter le dérangement des nichés)

Le site de Valon deviendrait ainsi précurseur de la préservation de l'environnement et du Tourisme durable (pose du panneau membre Refuge LPO national en 2024)

Les étapes du projet s'articulent sur 5 ans, pour un coût global de 14 283.3 € :
- Candidature nationale
- Inventaire faunistique
- Elaboration d'un plan d'action
- Mise en place des animations et actions
- Développement d'un outil pédagogique
- Analyse des impacts et rapport final

Mme le Maire de Montézic souligne que la LPO est une « association dogmatique » dont l'ambition affichée sur le site internet – Mme Cestrières donne lecture – consiste à « lutter contre la chasse, indiquer vouloir éduquer les populations rurales au respect de la biodiversité, et se présente comme hostile à la production d'hydroélectricité quand elle est consommée hors territoire.
M. Le Maire de Lacroix Barrez indique également que le chantier d'EDF prévu sur Montézic pourrait ne pas être en cohérence avec une telle orientation.
Mme Cestrières et M. Delmas rappellent que les méthodes de l'association sont de prendre progressivement pied dans les territoires pour les contraindre par la suite.
Murielle Vabret souligne qu'il s'agit plutôt de valoriser un site touristique, labellisé Natura 2000 selon un axe patrimonial, avec un partenaire « technique » qu'est la LPO, capable de faire un inventaire et de conseiller sur les populations d'oiseaux, dont l'ambition est, sur cet espace, naturaliste et que le projet doit se lire comme étant partenarial.
M. le Maire de Mur de Barrez souligne que le PNR s'appuie sur la LPO pour construire sa stratégie de préservation de la trame noire.
M. Le Président souligne que la collaboration avec la LPO sur les communes du territoire est respectueuse.
M. le Président de l'OT indique que le dialogue peut parfois se révéler difficile avec la LPO mais qu'en l'espèce, il s'agit de valoriser les habitats existants. Il souligne que la proposition faite par l'OT ne vise pas à confier un pouvoir décisionnel à la LPO sur cette initiative.

M. le Maire de Mur de Barrez souligne que le Codir de l'OT a validé l'initiative en s'appuyant sur les propositions techniques qui ont été construites selon le plan de développement et la stratégie touristique portés en lien avec Pro Tourisme.

Josette Serres interroge sur l'objectif de consolidation des populations. Murielle Vabret indique qu'il s'agit d'identifier les habitats et de les préserver, pas de consolider les effectifs. Le Label a également pour ambition de conforter les flux touristiques, il s'agit d'une récompense.
M. Delmas interroge sur les possibilités de déploiement progressif.
M. le Maire de Cantoin souligne que ce projet va rajouter des contraintes, dans un contexte de travaux et suggère de limiter la relation à une demande de conseil.
Mme Le Maire de Condom d'Aubrac, G. Gasq Barès, souligne la dimension éducative.
M. le Maire de Soulages, L. Pigot rappelle qu'il est aussi possible de faire appel à l'ONF pour des animations.

A l'issue de l'échange et du débat, l'initiative, ainsi que le rôle d'animateur de l'Office du Tourisme, sont soumis au vote du Conseil.
Pour : 17 favorables
Contre : 8 / Anne Magne, Jean Delmas , Cathy Chauffour, Pauline Cestrières, Daniel Batut, Simon Cros, Xavier Delouis, Christophe Delmas
Abstention : Lionel Pigot, Josette Serre, Martine Bessières, Christian Cagnac, Philippe Mouliac

Le Conseil valide donc avec 17 votes favorables, 8 contre et 5 abstentions et appelle l'OT qui est animateur du dispositif à la prudence

- **Présentation, examen et mise au vote du projet de renouvellement de la convention « Guichet Unique Ma Prim Rénov »**

M. le Président rappelle que le Guichet Unique de la Rénovation en Occitanie s'inscrit dans le cadre du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique), à l'échelle nationale afin de lutter contre les passoires thermiques de l'habitat privé. Il vise à rendre accessible à tous le chantier de la rénovation énergétique.
La Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène et le PNR de l'Aubrac ont signé la première convention bipartie pour la mise en place opérationnelle et le déploiement du Guichet Unique Rénov'Occitanie lors du Conseil Communautaire du 30 décembre 2021 pour les années 2021-2023. Les deux PNR que sont le PNR de l'Aubrac et le PNR des Grands Causses assurent le portage de ce dispositif sur leur territoire respectif et il est désormais acté de mutualiser les services et les compétences.
Le Conseiller Energie assure les missions suivantes :

- Promouvoir l'enjeu de la rénovation énergétique des bâtiments
- Conseiller et informer les habitants
- Définir le projet d'amélioration de l'habitat des ménages
- Assister les ménages lors du lancement du projet et les accompagner dans la phase travaux

Le dispositif de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) porté par la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène est complémentaire avec le Guichet Unique de la Rénovation en Occitanie.

La convention bipartie initiale précisait :

- La gratuité de la démarche pour le particulier (sauf pour les copropriétés)
- La réalisation de permanences sur les cinq bourgs-centres du territoire
- Une contribution financière de la CCACV à hauteur de 25 cts/habitant
- La tenue de réunion périodique de coordination entre l'OPAH et le GURE

Le PNR de l'Aubrac a souhaité simplifier le service sur son périmètre en confiant désormais les missions du GURE au PNR des Grands Causses.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2023 le PNR des Grands Causses est co-organisateur, porteur et responsable du GURE. Le PNR de l'Aubrac est co-organisateur et co-responsable de la coordination du programme.

Bilan d'action 2022 du GURE :

- <u>Le bilan des permanences dans les 5 bourgs-centres :</u>

- Argences en Aubrac : 6 permanences tenues
- Laguiole : 6 permanences
- Mur de Barrez : 6 permanences
- Saint Amans des Côts : 8 permanences
- Saint Chély d'Aubrac : 7 permanences

- <u>Les personnes renseignées :</u>

En 2022, ce sont 199 particuliers qui ont bénéficié d'un premier niveau de renseignements, soit un ratio de 24.5 pour 1000 habitants.

À la suite de ce premier niveau de conseil, ce sont 40 personnes qui ont pu bénéficier de conseil personnalisé, plus précis et en lien avec leurs habitations.

Il y a également eu 10 audits énergétiques réalisés/en cours sur le territoire ACV, en 2022.

- Les échanges avec la Communauté de Communes :

- Le PNR de l'Aubrac a réalisé la présentation du GURE lors du Conseil Communautaire du 9 juin 2022.
- Le Comité de Pilotage s'est tenu le 10 novembre 2022, à Saint Gêniez d'Olt
- Une rencontre entre la CCACV, le PNR de l'Aubrac et le PNR des Grands Causses afin de présenter les évolutions du service 2023 a eu lieu le 12 décembre, à Laguiole.

- La communication mise en place : affiches, flyers, presse écrite, relais Mairies et France Services

Les projections 2023 :
- Réalisation d'une nuit de la thermographie
- Réflexion avec la CCACV et SOLIHA afin de proposer une formation délocalisée RGE
- Prospecter et sensibiliser les copropriétés susceptibles d'être accompagnées.

Il est proposé au Conseil de conclure un avenant à la convention initiale, ayant pour objet :
- D'ajouter le PNR des Grands Causses comme cosignataire de la convention,
- De modifier l'article 4 de la convention concernant la facturation du service qui sera faite pour le territoire communautaire par le PNR des Grands Causses du fait de la modification de gestion du service opéré depuis le 1er janvier 2023
- De maintenir le tarif de 0.25 €/habitant

Il est souligné par le Maire de Lacroix Barrez que le versement de l'aide au particulier prend beaucoup de temps et dégrade l'image du dispositif.

Le Conseil valide à l'unanimité le renouvellement aux conditions proposées.

- **Présentation, examen et mise au vote de la convention d'animation du site des Galens /été 2023**

Pour rappel, la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène gère annuellement, en période estivale, la baignade surveillée au lac des Galens. En 2022, celle-ci avait conventionné avec l'association Comité d'accueil et d'animation de Soulages-Bonneval pour la mise à disposition, à titre gracieux, de matériel et d'un local.

Aussi, **il est proposé de renouveler cette organisation pour cet été 2023 avec l'association Comité d'accueil et d'animation de Soulages-Bonneval dont les conditions sont détaillées et font l'objet d'une convention dont le projet est annexé.**
La convention porte sur la durée d'ouverture de la baignade surveillée du lac des Galens, soit du 8 juillet au 27 août 2023 inclus ;

Le Conseil est amené à se prononcer sur l'adoption la convention d'animation du site des Galens pour cet été 2023.

Le Conseil valide à l'unanimité la signature de la convention.

Un échange s'ouvre sur l'organisation des baignades surveillées.

Au regard des difficultés de mobilisation d'une ressource pour Laussac, M. le Maire de Mur de Barrez demande si la CC ACV peut réorienter les contrats passés par Profession Sport pour qu'ils irriguent tout le territoire et souligne que la commune de Thérondels peut faciliter la mobilité.
Il est précisé
- que les surveillants de baignade relèvent hiérarchiquement de l'association Profession Sport à laquelle la CC ACV rémunère une prestation. La CC ACV ne peut donc modifier les clauses contractuelles.
- que les difficultés de recrutement pour la surveillance en milieu naturel sont nationales, impactant même les emplois en bord de mer
M. Delmas et M. Cayla proposent d'orienter des candidatures non retenues pour leur piscine municipale vers la CC ACV.

Pôle Cohésion sociale

- **PETITE ENFANCE/PARENTALITE**
  - **Actualités**

Mme La Vice-Présidente présente les actualités suivantes :

- **Mission d'accompagnement à l'animation de l'action sociale d'intérêt communautaire : la commission attractivité s'est réunie le 30 mai dernier.**
  Déclinaison des orientations et priorisation.

Comme présenté dans le précédent rapport de séance, les différentes étapes annoncées ont pu être déployées :

- **Diffusion du diagnostic**, à tous les partenaires de l'action sociale et contributeurs des groupes thématiques,
- **Présentation en « Commission Attractivité »**, des éléments de diagnostic et priorisation des pistes d'orientations à l'aide d'un outil participatif numérique.

→ **Le travail en Commission a fait ressortir <u>un manque d'ancrage territorial des orientations</u> élaborées par le bureau d'études CREDOC.**
Le Pôle Cohésion Sociale s'est donc attaché, en interne, à donner sens à la démarche au regard des réalités du territoire et propose au-delà d'un recadrage vis-à-vis du cahier des charges auprès du BE, les reformulations suivantes :

<u>ORIENTATION 1 : RENFORCER LA QUALITE DES REPONSES APPORTEES A LA DIVERSITE DES BESOINS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ENFANTS ET DE LEURS PARENTS</u>

- Entériner un projet éducatif et pédagogique de qualité, innovant, adossé à des ressources locales et plaçant l'usager au centre des actions portées (enjeux de territoire – partenaires – familles),

- Consolider les dispositifs d'accompagnement aux métiers de l'accueil à domicile (AM – garde à domicile) et renforcer les coopérations avec les MAM,

- Etablir un partenariat innovant avec les écoles du territoire en vue de favoriser une continuité identifiée et qualitative au profit des familles et de leurs jeunes enfants, quels que soient leurs besoins,

- Renforcer l'information des familles sur l'offre d'accueil et les actions proposées sur le territoire.

<u>ORIENTATION 2 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION DES ACTIONS MENEES EN DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE</u>

- Elaborer un projet éducatif de territoire autour de valeurs partagées et de ressources territoriales à valoriser (intergénérationnel, eau, alimentation, sport…),

- Renforcer et structurer les coopérations partenariales dans les champs de l'enfance-jeunesse-parentalité,

- Favoriser l'engagement des jeunes et stimuler le sentiment d'appartenance au territoire.

<u>ORIENTATION 3 : SOUTENIR L'ACCUEIL INCLUSIF DES ENFANTS ET DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP OU EN COURS DE DETECTION</u>

- Construire le parcours aux côtés des familles et des partenaires,
- Identifier et acter le déploiement des moyens d'accompagnement collectifs et individuels,
- Considérer les parents dans leur individualité en soutenant la prévention des risques psycho sociaux.

<u>ORIENTATION 4 SECURISER LES PARCOURS DE VIE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE POUR DONNER A L'ENGAGEMENT, VERS LE VIVRE ENSEMBLE, SA PLACE PREMIERE EN AUBRAC CARLADEZ ET VIADENE</u>

- Faciliter l'animation du réseau partenarial autour de la thématique de l'accès aux services et aux droits,
- Construire, déployer et évaluer les outils de soutien à la vie associative,
- Animer le sentiment d'appartenance et la rencontre des habitants.

Ces **orientations et pistes de travail ont servi d'appui pour les groupes thématiques mobilisés, à 2 reprises, fin juin, pour établir les fiches actions, supports aux actions concrètes à mettre en œuvre sur la période contractuelle 2022-2026.**

Parallèlement, **le travail se poursuit avec les écoles du territoire en faveur du PEDt intercommunal**.

Au 12 juin et conformément aux exigences règlementaires, une 1ère note informative de l'état d'avancement du PEDt a été transmise aux services de l'Education Nationale, avant le dépôt complet en septembre.

- **Mutualisation de la ressource « Malle nuit » auprès des Maison d'Assistantes Maternelles du territoire.**

L'Appel à projets 1000 premiers jours a permis de financer, en 2022, **deux malles pédagogiques portant sur le thème de la nuit**, d'un montant de 6 940.82 €. Dans ce cadre, un partenariat structurant s'est construit avec le Parc Naturel Régional de l'Aubrac pour aborder le thème sous l'angle des ressources naturelles du territoire, tant en matière de faune sauvage, de flore, de sensorialité que de littérature jeunesse.

Les malles sont construites en double exemplaire pour permettre la mutualisation et sont constituées : d'un fonds documentaire établi en partenariat avec le réseau de lecture publique de l'EPCI, d'aménagements mobiles permettant une approche sensorielle Snoezelen, d'ateliers portant sur le champ lexical de la nuit et de sujets inhérents à la faune nocturne sauvage du plateau de l'Aubrac. Un imagier sonore local a également été constitué grâce à cet appel à projets afin de valoriser plusieurs sens chez le tout petit.

Deux journées de formation ont été dispensées par le PNR afin de se familiariser avec ce type de présentations à l'enfant.

La continuité de ce projet vise aujourd'hui à la mutualisation de cette ressource, sur des modes d'accueil privés tels que les MAM, à travers le soutien au métier d'Assistante Maternelle grâce à une convention de partenariat.
Ingrid LAIGLE, est responsable de la thématique au titre des missions phares du Relais Petite Enfance en Aubrac Carladez et Viadène.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles porté par la CAF sur la période 2022-2026 plébiscite ce type de dispositifs à travers deux fiches actions thématiques afin d'accompagner les territoires :
Orientation 1 : « Garantir la cohérence et la qualité de l'offre de service avec les besoins de territoire, les familles et les jeunes » :

- Action 4 : « Développer l'accueil des AM et maintenir sa qualité »
- Action 6 : « Accompagner l'évolution des RAM vers des RPE, favoriser une meilleure connaissance de leurs missions »

Le calendrier prévisionnel de mise à disposition est le suivant :

- MAM de Lacroix Barrez : livraison le 03 juillet 2023,
- MAM de St Rémy de Montpeyroux : livraison le 04 juillet.
- Prêt pour une durée de 2 mois – conventionnée.

➢ SERVICES AUX HABITANTS

o Actualités

• Lecture publique

o Ouverture Médiathèque Aubrac-Laguiole

Samedi 10 juin a eu lieu l'ouverture aux publics de la Médiathèque Aubrac-Laguiole, au sein du pôle multi-services. L'équipement était ouvert sur les horaires prévus : de 10h à 12h et de 14h à 17h. **Au total une trentaine de visiteurs sont venus découvrir la médiathèque : habitués, curieux, familles, en voiture, à pied, à vélo**.
Depuis l'ouverture, près d'une dizaine de personnes se sont inscrites au réseau de lecture Aubrac Carladez et Viadène, auprès des salariés et bénévoles. Des adhérents des autres médiathèques sont également venus profiter de la nouvelle mise en réseau et emprunter des documents de l'ancien fonds de la bibliothèque municipale et nouveautés récemment acquises.
La rentrée se prépare :

- La micro-crèche et le Relais Parents Enfants sont venus profiter du lieu le jeudi 15.06
- Les CMs de l'école St Matthieu et les CPs, CEs et CMs de l'école Michel Molhérat ont ramené les prêts de l'année et sont venus visiter le jeudi 15.06 et lundi 19.06

- Le calendrier pour organiser la rentrée a été diffusé auprès des établissements scolaires de La Vitarelle, Soulages Bonneval, St Chély d'Aubrac, Laguiole.

o **Charte graphique**

La charte graphique du réseau de lecture Aubrac Carladez Viadène va bientôt être dévoilée. L'ensemble des agents et bénévoles des médiathèques et bibliothèques a été consulté pour construire le cahier des charges. Un prestataire a été retenu : Elius Communication à Espalion, qui a travaillé sur 3 propositions. Celle qui a été retenue par le service de Lecture Publique et de Communication et qui est proposée au Conseil correspond à celle autour du renard (cf. en annexe/pièce jointe au dossier)

- Un animal qui arpente notre territoire, et avec lequel on vit au quotidien
- Le renard est très présent dans la littérature : *Le Petit Prince* …
- Le renard évoque le mystère, la curiosité, la douceur apprivoisée, mais il est aussi furtif et malicieux. Il pourra servir de mascotte au réseau
- L'orange : couleur vive et chaude

Logo, marques pages, signalétique, badges … seront déclinés aux couleurs de cette charte graphique. Pour les bibliothèques municipales et les points lectures, un auto-collant sera proposé « Partenaire du réseau de lecture Aubrac Carladez Viadène ».

En réponse à la question de Jean Delmas, Maire de Lacroix Barrez, il est confirmé que les bibliothèques municipales conservent toute leur légitimité et auront une place essentielle dans la mise en réseau.

M. le Maire de Mur de Barrez demande que soit posée la question de la gratuité, non en termes de coût mais en termes de symbole, d'image.
C. Laborie souligne que les abonnements à Canal Plus et Netflix sont onéreux et l'abonnement à la Médiathèque peu cher.
Il est précisé que l'accès à la Médiathèque reste gratuit, seul l'emprunt d'ouvrages est payant (8 €/an/famille, 5 € à titre individuel), les animations culturelles sont gratuites.
Josette Serres souligne que le symbole de paiement est aussi un engagement sur le service.

o **Projet bibliothèques et numérique « Adosnum » (suite) – projet rebaptisé**
Pixel'Aventure : Explorons le monde numérique « ensemble »

Pour rappel, la CCACV a répondu à l'**appel à projet « Bibliothèques et numérique »**, proposé par la Médiathèque Départementale de l'Aveyron (MDA) dont les principales caractéristiques du cahier des charges étaient les suivantes :

- Engagement du territoire dans un Contrat Territoire lecture (CTL) ;
- Engagement de la bibliothèque ou du réseau de bibliothèques dans l'offre numérique proposée par le Département via la MDA ;
- Co-construction du projet avec le service de lecture publique du Département (MDA) ;
- Nature innovante du projet (prestation d'intervenants, partenariats…) ;
- Collaboration entre les bibliothèques à l'échelon intercommunal.

Un **pré-programme « Jeunesse & numérique » en médiathèque / bibliothèque** avait été élaboré par les services Lecture publique, Enfance-jeunesse-famille et Numérique sur la base des objectifs suivants :

- Faire venir les jeunes en médiathèque et bibliothèque ;
- Faire des médiathèques et bibliothèques des lieux de ressources, d'apprentissage, de partage et de divertissement ;
- Eduquer et sensibiliser au numérique (outils numériques, univers, problématiques…) ;
- Créer du lien entre les générations.

Il prévoyait de se dérouler **de septembre 2023 à juillet 2024, autour de différentes thématiques** (magie et numérique, musique et numérique…) **et autour à chaque fois :**

- **d'un univers**
- **d'un atelier d'apprentissage et de de loisirs**
- **une sensibilisation/prévention autour des usages du numérique**

Il est prévu la constitution d'une « malle numérique », de septembre à décembre 2023. **Une partie des éléments de la malle numérique a pu être testée lors du Printemps du numérique**, auquel participaient la conseillère numérique et l'animatrice enfance-jeunesse-famille.

Ce pré-programme a obtenu l'accord de la MDA. Aussi, les services ont approfondi le programme, dont les principaux éléments sont désormais les suivants :

- **une thématique et des interventions sur chaque bassin de vie du territoire :**

du 11 au 14 octobre en Viadène, du 13 au 15 décembre sur Aubrac/Laguiole, du 7 au 10 février en Argences et du 15 au 18 mai en Carladez

- **un déroulé permettant à chaque session, sur la semaine :**

- **un temps fort et ouvert à tous, en médiathèque,** vendredi ou samedi
- **un atelier au sein de l'ALSH,** le mercredi
- **une intervention au sein du collège,** jeudi ou vendredi

Une attention particulière est portée sur :

- **la participation d'un public intergénérationnel, familial**, le programme visant à associer les enfants, ados et leurs parents autour d'activités et d'animations ;
- **la mobilisation des partenaires socio-éducatifs** : ALSH, collèges, écoles et communes (via l'APE et/ou comité des fêtes pour le volet restauration/buvette), MDA, et services communautaires (Lecture publique, Conseiller numérique, enfance-jeunesse).

Sur la base de la définition du programme, et à ce stade, le **coût prévisionnel du programme est évalué à 4 000 € par session, soit un montant global de 16 000 €** (valorisation services intercommunaux compris). **La MDA pourrait être sollicitée à hauteur de 30 % et d'autres partenaires pourraient être mobilisés (CAF, MSA…).**

- **Enfance-jeunesse-famille**

✓ **Concours photos et nouveau projet en perspective, toujours en lien avec les écoles**

Le 23 mai dernier avait lieu, au PMS de Laguiole, le **vernissage de l'exposition des photographies du « concours photos »** avec les écoles de St Chély d'Aubrac et de Cantoin qui a rassemblé les enfants (18 élèves), les enseignants, des familles ainsi que des représentants de l'Inspection de l'Education Nationale et de Phot'Aubrac.
Les 2 photos gagnantes seront exposées dans le cadre du Festival Phot'Aubrac. Unanimement, ce projet a été une réussite, et ce à plusieurs titres :

- Différentes thématiques et « valeurs du territoire » abordées par les enfants : lecture du paysage, richesses naturelles du territoire, imaginaire, travail d'écriture ;
- Valorisation du projet avec le partenariat avec Phot'Aubrac ;
- Projet commun à deux écoles du territoire.

Fort de ce succès, il est envisagé un nouveau projet « Phot'eau », toujours en lien avec les écoles pour la prochaine année scolaire.
Il s'agirait de **poursuivre un travail autour de la photographie associé à une démarche artistique et culturelle autour d'un récital poétique** (poésie en musique).
La thématique de l'eau serait retenue et centrale à l'ensemble du projet.

L'idée est que **chaque classe participante puisse travailler et présenter des photos associées à un texte poétique et mis en musique.**
Les photos et les textes seraient travaillés par les enfants.

Ce projet s'appuierait sur 2 intervenants :

- **Compagnie Pictur'music, avec Anne et Philippe GASTINE**
- **Univers photo, avec Romain MARCHAL, photographe**

Et avec l'accompagnement de l'animatrice enfance-jeunesse-famillle.

Pour précision, un projet avait été initié en 2022 avec la compagnie Pictur'music mais n'avait finalement pas été engagé pour des raisons de calendrier.
Romain MARCHAL est quant à lui intervenu sur le concours photo.

De plus, ce projet s'articulerait avec l'Ecole du Parc portée par le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac.

Si approbation de cette perspective, le projet pourrait être finalisé et engagé à partir de la rentrée scolaire 2023.
Un appel à projet auprès des écoles du territoire pourrait être diffusé début juillet.

A ce jour, **sur la base de la participation de 5 écoles, le budget prévisionnel s'élèverait à hauteur de 10 000 €.** Ce projet est éligible au Contrat Territoire Lecture (CTL). D'autres partenaires financiers pourraient être sollicités (Agence de l'eau, Edf…).

✓ **Ouverture des ALSH cet été**

A titre d'informations, pour l'ouverture des ALSH cet été, les gestionnaires ont à ce jour leur équipe d'animation constituée, à l'exception de l'ALSH de Laguiole, mais qui n'est plus qu'à la recherche d'un animateur BAFA pour le mois d'août.
Les Accueils de Loisirs devraient donc pouvoir accueillir dans des conditions relativement satisfaisantes, en matière de capacité d'accueil.

Par ailleurs, l'ALSH de Laguiole a pu identifier son futur animateur permanent, à compter de septembre et pourvoir le poste de Direction, par une personne qui sera en apprentissage pour l'obtention du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, également à compter de septembre 2023. Cette situation devrait contribuer à stabiliser cet ALSH.

✓ **Logements jeunes** (cf. point abordé sous le volet France Services – thématique transversale)

- **Point Info Séniors et autonomie**

✓ **Bilan annuel 2022 du service :**

Dans le cadre de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la coordination gérontologique avec le Département de l'Aveyron, le Service du Point Info Séniors fait l'objet d'un bilan d'activité annuel.
Celui-ci s'est tenu le 1er juin dernier, en présence de Gisèle RIGAL, Vice-Présidente en charge de la Vieillesse et du Handicap au Conseil Départemental, accompagnée de l'équipe mobilisée en faveur de l'autonomie des personnes, Caroline PLASSE (Responsable du service coordination et autonomie), Nathalie REMISE (Responsable de territoire - TAS d'Espalion), Sylvie MAGNE (TAS d'Espalion) et Florence GLANDIERES (référente du PIS).

Un bilan très satisfaisant a été souligné, reposant sur l'identification et le recours en constante évolution du PIS ainsi que sur le développement de l'offre d'animations collectives. Pour illustration, les principaux points suivants ont été relevés :

- Le nombre de contacts est en réelle augmentation avec un passage de **346 contacts en 2021 à 573 en 2022 soit une augmentation de près de 40 %**.

	2020	2021	2022
Total des accueils	262	346	573
Total de personnes accueillies	123	168	248
Moyenne du nombre de contacts /personnes accueillies	2,13	2,06	2,31

- Le PIS a eu plusieurs contacts sur toutes les communes du territoire.

- Le manque d'aide à domicile et d'infirmière et de plus en plus de personnes rencontrées, atteintes de troubles psy représentent des difficultés rencontrées par le PIS.

Enfin, il a été annoncé par Gisèle RIGAL un soutien financier supplémentaire de 4 000 € en faveur du PIS, sur la part fixe de subvention.

- **Maison de Santé, Contrat Local de Santé (CLS), et Assises de l'autonomie : suites opérationnelles**

o **Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) et Maison de santé :**
Pour rappel, dans le prolongement du rapport d'observations définitives de la Chambre régionales des comptes, un **travail est engagé avec la CPTS pour dresser un état des lieux sur chaque Maison de Santé Pluridisciplinaires (Argences, Laguiole et St Amans). La CCACV fera cet exercice également pour la Maison de Santé à Mur-de-Barrez**.
Un métrage a été effectué au sein de chaque MSA, des visites organisées, les baux examinés au regard de l'existant.

L'objectif est de pouvoir disposer d'un état des lieux précis et exact des situations sur chaque MSP et pouvoir ensuite mettre à plat toutes les problématiques (identification unanime des locaux communs, modalités d'entretiens des espaces, de refacturation de charges…) et proposer des solutions.

o **Contrat Local de Santé :**
Pour rappel, en Occitanie, les CLS s'articulent autour des 4 thématiques suivantes touchant à la santé au sens large :
- **Prévention et promotion de la santé** (ex : améliorer le recours au dépistage)
- **Accès aux soins** (en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)
- **Santé environnementale** (ex : actions pour une alimentation durable)
- **Santé mentale**

Afin d'engager cette démarche en Aubrac Carladez Viadène, un poste de Coordination du Contrat Local de Santé était ouvert et en cours de recrutement. **Celui-ci est désormais pourvu. Nadège JAMBIN a pris ses fonctions le 3 juillet prochain, après son installation sur le territoire**.

Elle relèvera du Pôle Cohésion sociale – Services aux habitants.
Ses missions seront les suivantes :
1/ Réaliser le diagnostic partagé sur le territoire ;
2/ Conduire la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;

3/ Organiser la gouvernance du CLS ;
4/ Apporter un appui méthodologique et un soutien aux acteurs de santé du territoire ;
5/ Veiller à la mobilisation et à l'articulation des différents acteurs et dispositifs santé.

L'ARS Occitanie soutient le poste de coordonnateur CLS à parts égales avec la collectivité locale (plafond maximum ARS de 30 000€).

- **Assises de l'autonomie :**

Les **actions concrètes se poursuivent**, notamment la suivante, correspondant à la fiche **action 1 :** « Renforcer la coordination entre professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social » :

Le 4 juillet prochain, aura lieu une **demi-journée à destination des professionnels de santé à Argences-en-Aubrac sur la thématique "Faciliter la coordination en Santé en Aubrac, Carladez, Viadène ».** Il s'agira de proposer notamment une présentation globale de l'outil SPICO (application permettant de simplifier et sécuriser les échanges d'informations et la coordination des parcours de santé) et des cas d'usage et des retours d'expériences d'équipes.

L'agent du PIS, qui est utilisateur de SPICO et la conseillère numérique, en tant qu'appui à l'utilisation de cet outil numérique, seront présentes.
Nadège JAMBIN, Coordinatrice du CLS et qui aura nouvellement pris ses fonctions, sera aussi associée.

- **France Services et Conseiller numérique**

  - ✓ **Différents temps forts ont ponctué cette période de mai-juin :**

- Comme prévu, l'emménagement de France Services à Laguiole s'est effectué au sein du PMS depuis le 22 mai dernier. L'intégration de France Services au côté des services de la Communauté, de la micro crèche et de la médiathèque renforceront la **visibilité du service et faciliteront d'autant plus le croisement des publics et la transversalité entre services.**

- 2 conseillères Frances Services, Sylvie RANVIER et Cécile PLANQUES, entourée de Delphine BARRIÉ-LIGNEAU, Chef de service, ont participé et représenté le réseau France Services Aubrac Carladez Viadène aux **rencontres régionales France Services,** le 25 mai dernier, à Toulouse ;

- Accueil de la rencontre du réseau départemental France Services – secteur 1, à Laguiole, le jeudi 22 juin prochain. Ce type de rencontre permet aux agents un partage d'expériences et de travailler collectivement des points précis en matière d'amélioration de l'accompagnement des publics. Un temps convivial est aussi à chaque fois prévu, en l'occurrence, une visite à la Coopérative Jeune Montagne a été proposée.

  - ✓ **Deux missions complémentaires en réflexion et/ou structuration au sein du réseau France Services** :

- <u>Attractivité, accueil et logement</u> :
Le logement demeure un point clé parmi les facteurs d'attractivité et de réussite en faveur d'une part de l'accueil de nouveaux habitants, d'autre part de l'accueil d'apprentis, de jeunes en voie d'insertion professionnelle sur le territoire.

D'ores et déjà le **réseau France Services s'emploie, en partie à identifier au mieux les offres actualisées, de logements**, avec un travail auprès des communes notamment.

Un travail en transversalité (Services développement économique, enfance-jeunesse, France Services) **s'engage en faveur du logement des jeunes** en particulier afin de :
- **structurer le circuit de recherche,**
- **accompagner les offres et/ou solutions possibles** (habitant en colocation, chambre chez l'habitant…), pour pouvoir répondre au mieux aux demandes.

- <u>Appui aux associations</u> :
Jeudi 1er juin, à Montpeyroux était présenté un **nouveau dispositif de l'Etat en faveur d'un dispositif d'accompagnement au tissu associatif, à savoir « Guid'asso ».**

Ce dispositif prévoit d'identifier des structures référentes pour les associations, selon 4 niveaux :
1er niveau : orientation, la structure est en capacité d'orienter l'association vers le bon interlocuteur, au vu de sa demande ;
2nd niveau : informations, la structure est en capacité de délivrer des informations de base ;
3ème niveau : accompagnement généraliste
4ème niveau : accompagnement spécialiste (ex. dans le domaine du sport)

Pour déployer ce dispositif, **l'Etat s'appuie sur un questionnaire afin d'identifier les relais potentiels et leur niveau d'accompagnement possible.**
La CCACV va compléter ce questionnaire. Les points d'accueil et le maillage territorial des France Services représentent peut-être une perspective dans le cadre de ce dispositif.
Cette réflexion mérite d'être approfondie et sera sans doute aussi discutée dans le cadre des échanges relatifs à la Convention Territoriale Globale (CTG).

✓**Accompagnement au numérique :**

La Conseillère numérique poursuit l'offre d'accompagnements individuels et d'ateliers collectifs, qui trouvent de plus en plus leur public.
Sur la période avril-mai, 38 rendez-vous individuels ont été menés et 60 personnes ont participé aux ateliers collectifs proposés.

Par ailleurs, **l'agent complète sa formation en lien avec les autres services et thématiques** :
- Formation avec la médiathèque départementale,
- Formation « Mallette de l'engagement » auprès des jeunes,
- Formation dans le cadre de « Promeneur », dans le cadre de ce dispositif qu'elle déploiera à partir de septembre, auprès des jeunes.

Sa formation initiale et ces formations complémentaires doivent permettre à l'agent, au titre du dispositif « Conseiller numérique – France Services » de se professionnaliser et obtenir des qualifications.
Elle vient d'obtenir la certification des compétences numériques PIX et est en cours d'examen pour obtenir le titre de Responsable d'espace de médiation numérique (résultat début juillet).

M. le Maire de Laguiole quitte la séance pour convenance personnelle. Il donne pouvoir à Daniel Batut.

- **Présentation, examen et mise au vote du projet d'évolution de service « Transport à la Demande »**

M. le Président indique que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Avenir Montagne Mobilités » permet de mener une **réflexion globale et d'envisager des expérimentations** en matière de mobilité, autour dans un 1er temps d'un axe lourd « Espalion – Laguiole – Lacalm ».
Cette démarche permet aussi de se redire **qu'il n'existe pas une solution clé en matière de mobilité,** mais une combinaison de solutions, entre des **services d'intérêt publics** (Lignes régulières, TAD, TIL…) **et privés** (covoiturage, autopartage…).

- **Opportunités de réinterroger le service de Transport A la Demande (TAD)**

Cette année 2023 représente l'opportunité de réinterroger le service de Transport A la Demande (TAD), au regard de cet AMI, mais aussi du fait :
- de la **fin des marchés entre la CCACV et les prestataires TAD au 31 décembre 2023** ;
- des **nouveaux conventionnements TAD proposés par la Région avec les collectivités, à compter de 2024,** en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), étant précisé que **la Région maintient son financement à hauteur de 70% du reste à charge des services TAD.**
- **du service** :

Les propositions d'évolution du service se fondent sur les 2 principes suivants :
- **la conformité du service à la définition d'un service de TAD**
- **l'équité de service à l'échelle territoriale**.

En effet, pour rappel, **le TAD s'adresse à tous publics** et **il n'est pas/ne peut pas être :**
- **créé à destination exclusive d'une catégorie d'usagers** (ex. salariés d'une entreprise) ;
- **un transport quotidien** (ex. domicile-travail) ;
- **un transport scolaire ;**
- **un transport sanitaire** (sur prescription médicale) ;
- **ni du taxi à la demande ;**

Le TAD est :
- **un transport public collectif de personnes ;**
- **une solution de mobilité complémentaire, parmi d'autres.**

Le TAD n'a pas vocation à répondre à tous les besoins de mobilité.
Il a pour vocation de desservir :
- Soit des **équipements ou des lieux d'intérêts de proximité** (maisons de santé, marchés…)
- Soit des **points permettant l'intermodalité**

Et de répondre à des besoins de 1ère nécessité (alimentation, accès aux soins de 1er recours…)

Dans ce cadre-là, **les modalités d'organisation du service suivantes sont proposées** :

1) Le niveau de service :
Proposition de maintenir la prise en charge au domicile et définir des points d'arrêt, pour l'arrivée

2) Modalités d'accès :
Maintien de la tarification, qui correspond à celle Lio :
2 € le trajet, 4 € pour un trajet aller/retour

Réservation via la plateforme de réservation régionale (critère obligatoire)

Mise en place d'un règlement de service

En termes de desserte, il est proposé le principe de :

- **2 dessertes par bassin de vie, à destination des bourgs-centre,**
- **1 desserte permettant l'intermodalité vers Rodez ou Aurillac pour chaque bassin de vie.**

A noter, les évolutions de service proposées feront l'objet d'une évaluation dès la 1ère année, sur la base du suivi précis que permettra la centrale de réservation. Ainsi, des adaptations seront possibles au regard de l'utilisation du service, voire de nouveaux besoins identifiés et ce, toujours dans la conformité d'un service de TAD.

Bassin de vie d'Argences-en-Aubrac

Vous habitez à :	Vous souhaitez vous rendre à :	Quels jours ?	À quelle heure ?		Point d'arrêt
			Arrivée à destination	Horaire de retour	
Alpuech, Graissac, Vitrac, La Terrisse, Lacalm, Ste Geneviève et Cantoin	Ste Geneviève	mercredi	9h30	11h30	Place des Tilleuls Parking Maison de santé
Alpuech, Graissac, Vitrac, La Terrisse, Lacalm, Ste Geneviève et Cantoin	Ste Geneviève	lundi	9h30	11h30	Place des Tilleuls et Parking Maison de santé
Alpuech, Graissac, Vitrac, La Terrisse, Lacalm, Ste Geneviève et Cantoin	Rodez (correspondance LIO depuis Espalion)	jeudi	Arrivée TAD à Espalion à 13h10 Correspondance pour Rodez arrivée 13h50 (gare routière)	Départ Rodez 17h30 Correspondance TAD depuis Espalion 18h10	Aller Espalion Arrêt LiO Bd J POULENC Retour Laguiole Arrêt LiO Abribus Foirail

Bassin de vie Aubrac/Laguiole

Vous habitez à :	Vous souhaitez vous rendre à :	Quels jours ?	À quelle heure ?		Point d'arrêt
			Arrivée à destination	Horaire de retour	
Saint-Chély, Condom d'Aubrac	Saint-Chély	Mardi	9h30	11h30	Place de la Mairie
Saint-Chély, Condom d'Aubrac	Espalion (via St Côme d'Olt)	Vendredi	9h30	12h00	Place de la Mairie
Montpeyroux, Cassuéjouls, Curières, Soulages-Bonneval, Laguiole	Laguiole	Jeudi	9h30	11h30	-Centre-ville (Place du Foirail) - Maison médicale -Centre commercial -Pôle Multi-Services
Montpeyroux, Cassuéjouls, Curières, Soulages-Bonneval, Laguiole	Laguiole	Samedi	9h30	11h30	idem
Saint-Chély, Condom d'Aubrac,	Rodez (correspondance LiO à Espalion)	lundi	Arrivée TAD à Espalion à 13h10 Correspondance pour Rodez arrivée 13h50 (gare routière)	Départ Rodez 17h30 Correspondance TAD depuis Espalion 18h10	Espalion Arrêt LiO Bd J POULENC
Montpeyroux, Curières, Soulages-Bonneval, Laguiole, Cassuéjouls		jeudi		Départ Rodez 17h30 Corr. TAD depuis Espalion 18h10	Espalion Arrêt Lio Bd J POULENC

Basin de vie du Carladez

Vous habitez à :	Vous souhaitez vous rendre à :	Quels jours ?	À quelle heure ?		Point d'arrêt
			Arrivée à destination	Horaire de retour	
Brommat, Lacroix Barrez, Mur de Barrez, Murols, Taussac, Thérondels	Mur de Barrez	Mardi	14h00	16h00	Place de Monaco Maison de santé
	Mur de Barrez	Jeudi	9h30	11h30	Place de Monaco Maison de santé
	Aurillac Correspondance LiO depuis Mur de Barrez	Jeudi	Arrivée TAD à Mur-de-Barrez à 13h25 Correspondance pour Aurillac arrivée 14h45 (SNCF)	Départ Aurillac 17h55 Correspondance TAD depuis Mur-de-Barrez arrivée 19h10	Mur de Barrez Arrêt LiO Place de Monaco

Bassin de vie de la Viadène

Vous habitez à :	Vous souhaitez vous rendre à :	Quels jours ?	À quelle heure ?		Point d'arrêt
			Arrivée à destination	Horaire de retour	
Campouriez, Florentin, Huparlac, Montézic, Saint Amans, St Symphorien	Saint Amans des Côts	Mardi	14h00	16h00	- Place de la Croix - Maison de santé - France Services - 1, rue du Peyrot
Campouriez, Florentin, Huparlac, Montézic, Saint Amans, St Symphorien	Saint Amans des Côts	Jeudi	9h30	11h30	Place de la Croix Maison de santé France Services - 1, rue du Peyrot
Saint Amans des Côts	Espalion (via Le Fabrou - Le Nayrac - Estaing)	vendredi	9h30	11h30	Place de la Mairie
Campouriez, Florentin, Huparlac, Montézic, St Amans des Côts, St Symphorien	Aurillac (correspondance LC06* depuis Montsalvy *Coût 1.50/trajet en plus des 2€	Mardi	Arrivée TAD à Montsalvy à 13h10 Correspondance pour Aurillac arrivée 14h (hôpital)	Départ Aurillac 17h22 (Hôpital) Correspondance TAD depuis Montsalvy 18h15	Montsalvy Arrêt LC06 Avenue d'Aurillac
Campouriez, Florentin, Huparlac, Montézic, St Amans, St Symphorien	Rodez (correspondance LiO depuis Espalion)	Jeudi	Arrivée TAD à Espalion à 13h10 Correspondance pour Rodez arrivée 13h50 (gare routière)	Départ Rodez 17h30 Correspondance TAD depuis Espalion 18h10	Aller Espalion Arrêt LiO Bd J POULENC

A noter, 2 lignes sont proposées à la mutualisation avec la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère : St Chély d'Aubrac – Espalion via St Côme d'Olt et St Amans – Espalion via Le Nayrac – Estaing.
Pour ces 2 lignes, une convention sera établie entre les 2 collectivité afin de répartir la prise en charge en fonction du nombre d'usagers respectifs.

Le Conseil est amené à se prononcer sur l'adoption de ces évolutions du service de Transport A la Demande (TAD) pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024.

Le Conseil valide par 27 voix pour, 2 contre et 1 abstention
Contre : C. Cagnac et C. Delmas
Abstention : Pauline Cestrières

Il est à noter que la validation des circuits définitifs sera proposée au Conseil de septembre 2023.

- **Présentation, examen et mise au vote du projet de conventionnement pour le déploiement de l'outil Médimail au Point Info Séniors**

M. le Président indique que le Projet Régional de Santé d'Occitanie par l'intermédiaire du Groupement e-santé Occitanie, a décidé de mettre à disposition des professionnels de santé et médico-sociaux de la Région une Messagerie Sécurisée de Santé.

Le Point Info Séniors est concerné par l'usage de cette messagerie, dans son lien avec les professionnels de santé et médico-sociaux.

Aussi, il est proposé l'adoption de cette convention qui définit les conditions de mise à disposition de la Messagerie Sécurisée de Santé Médimail auprès des Structures Utilisatrices des secteur sanitaire ou médico-social ou du domaine social, amenées à traiter des données personnelles de santé. Elle a pour objectif de déterminer les obligations et responsabilités des Parties.

Le Conseil est invité à se prononcer sur l'adoption de cette convention de mise à disposition de la messagerie sécurisée de santé Médimail, avec MiPih fournisseur de la Messagerie Sécurisée de Santé retenu pour fournir sa messagerie à l'ensemble de la nouvelle Région.

Le Conseil valide à l'unanimité ce conventionnement.

- **Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention des associations**

Le Conseil est invité par M. le Président à se prononcer sur les demandes de subventions déposées par les associations.

Associations	**Nature**	**Montant sollicité**	**Proposition et avis du bureau**
Rallye Aveyron	Etapes Rallye Aveyron	2 500 €	1 158 € Avis favorable
Association Ciel en Carladez	Equipement	Non précisé	Demande d'informations complémentaires
Comité des fêtes de Curières	Parcours sportifs et ludiques	2 000 €	1 000 € si parrainage Curières Avis favorable
Association « Patrimoine et culture » à Brommes en Barrez	Projet d'expression théâtrale et exposition	1 000 €	1 000 € / parrainage Mur de Barrez Avis favorable
Association « Au fil de l'eau » de Brommat	Activités culturelles autour du sentier de l'imaginaire de Brommat	1 000 €	1 000 € / parrainage Brommat Avis favorable
Association « Les vies »	Manifestation socio-culturelle	1 000 €	1 000 € / parrainage St Symphorien Avis favorable

Le Conseil valide à l'unanimité les propositions du bureau sous réserve de l'accord de la mairie de Curières en ce qui concerne le Comité des Fêtes.

Pôle technique

- **SERVICE PATRIMOINE**
  - **Actualités**

En l'absence du Vice-Président référent, M. le Président détaille les actualités suivantes :

- **Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE) :**

La communauté de Communes a été sélectionnée par l'ADEME pour réaliser le SDIE (Schéma Directeur Immobilier et Energétique) du patrimoine bâti avec d'autres collectivités occitanes.
L'ADEME prend à sa charge le financement du bureau d'étude. Il convient pour l'EPCI d'identifier et de mobiliser les moyens humains pour mener à bien ce schéma.

Les enjeux du SDIE :

La démarche comporte 4 principales étapes :

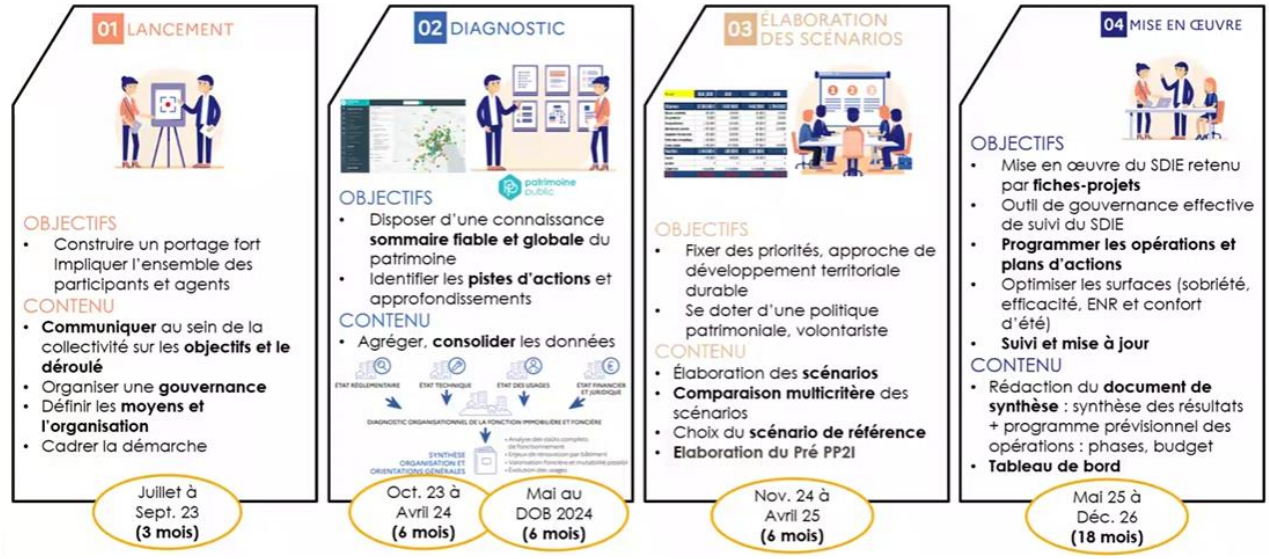

Pour le suivi de cette étude il est nécessaire de nommer un Elu référent.

Philippe Mouliac est désigné comme élu référent et Pierre Ignace comme suppléant.

- **Etude sur l'Autoconsommation photovoltaïque collective :**

La CC ACV a répondu à l'appel à Manifestation d'Intérêt du SIEDA au sujet de l'autoconsommation photovoltaïque collective.
L'autoconsommation collective consiste à avoir une production photovoltaïque (sur toiture ou ombrière) avec des panneaux raccordés au réseau. L'électricité produite n'est pas revendue au fournisseur d'électricité mais utilisée dans les bâtiments situés dans un rayon de 2km. Cela permet de diminuer la quantité d'énergie achetée et fonctionne uniquement pour les consommations ayant lieu pendant la production donc uniquement en journée.
Le SIEDA a nommé un bureau d'étude : SDEL Rouergue pour la réalisation d'un avant-projet (participation de 300€/unité de production) comprenant :

- Dimensionnement technique de l'installation
- Estimation des économies d'énergie
- Montage financier

Ensuite, la réalisation sera à la charge de la collectivité, le SIEDA réalisant simplement un accompagnement.

Une visite sur le terrain aura lieu en septembre, afin de déterminer quels sont les bâtiments communautaires compatibles à la mise en place d'une installation photovoltaïque.

- **Présentation, examen et mise au vote des avenants PMS de Mandilhac**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité du projet rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a attribué en 2020, 2021, 2022 et 2023 un marché de travaux comportant 20 lots pour la création d'un pôle multi services à Mur de Barrez.
42% des travaux ont été réalisés.
Lors des travaux il est apparu que certaines modifications sont devenues nécessaires :

- les bureaux de la Communauté de Communes vont être aménagés dans le PMS de Mur. Cela implique la mise en place de nouvelles menuiseries intérieures : portes et placards.
- Au niveau des extérieurs les aménagements ont été revus afin de diminuer les frais : suppression du préau et modification des gardes corps.
- De plus, des aléas de chantiers sont apparus impliquant des modifications de charpentes, de couverture, des menuiseries extérieures et de traitement des réseaux pluviaux.

Il est exposé en Conseil les avenants nécessaires à la mise en œuvre de ces modifications :

LOT 01B : Démolition – GO – VRD ; Titulaire : Lagarrigue – Place de la République – 12 300 FIRMI
Montant initial du marché : 489 821.19 € HT ;
Montant du marché après l'avenant n°2 : 517 902.10 € H.T
Avenant n°3 objet de la présente délibération : plus-value de 18 186.48 € HT
Objet de l'avenant :
- Travaux supplémentaires : reprises de plancher au Rez de Chaussée, Eaux pluviales à raccorder
- Travaux modificatifs : modifications dans l'aménagement du local technique, aménagement de la cours extérieure, changement de finition pour le dallage du sous-sol, travaux sur l'escalier Nord entre le sous-sol et le rez de chaussée

Montant HT du nouveau marché LOT 01B : 536 088.58 € H.T

LOT 04 : Charpente Bois ; Titulaire : SAS ATELIER DRUILHET – Le Lac 12160 BARAQUEVILLE
Montant initial du marché : 128 888.05 € HT ;
Montant du marché après l'avenant n°1 : 154 845.15 € H.T
Avenant n°3 objet de la présente délibération : plus-value de 27 253.47 € HT
Objet de l'avenant :
- Travaux supplémentaires : reprises des charpentes, renforcement pour le cumul de neige dans la noue et dépose de la cheminée de la partie « logement »
- Travaux supprimés : charpente du préau

Montant HT du nouveau marché LOT 04 : 182 098.62 € H.T

LOT 05 : Couverture lauze – Couverture zinc - Zinguerie ; Titulaire : CHAUVEY – DELFOUR ; mandataire : EURL Chauvey – 3 rue de l'Artisanat 12600 LACROIX-BARREZ
Montant initial du marché : 442 803.01 € HT ;
Avenant n°1 objet de la présente délibération : moins-value de 10 411.90 € HT
Objet de l'avenant :
- Travaux modificatifs : modification sur les couvertures en lauze et zinc
- Travaux supprimés : couverture du préau

Montant HT du nouveau marché LOT 05 : 432 391.11 € H.T

LOT 07 : Menuiseries extérieures Métalliques - Serrurerie ; Titulaire : SARL Métallerie Bourdoncle – ZA du Puy du Wolf 12300 FIRMI
Montant initial du marché : 142 924.90 € HT ;
Avenant n°1 objet de la présente délibération : moins-value de 9 140.18 € HT
Objet de l'avenant :
- Travaux modificatifs : Modifications sur les gardes corps extérieurs et des ouvertures
- Travaux supplémentaires : création de deux trappes pour les coffrets ENEDIS

Montant HT du nouveau marché LOT 07 : 133 784.72 € H.T

LOT 11 : Menuiseries intérieures – Occultations - Agencement ; Titulaire : SAS Laussel et Fau – 1590 rue de Cantaranne 1850 ONET LE CHATEAU
Montant initial du marché : 362 347.26 € HT ;
Avenant n°1 objet de la présente délibération : plus-value de 14 865.33 € HT
Objet de l'avenant :
- Travaux modificatifs : Modifications sur des portes intérieures et des placards
- Travaux supplémentaires : ajout de portes et placards à la suite de l'ajout des bureaux communautaires

Montant HT du nouveau marché LOT 11 : 377 212.59 € H.T

Le tableau récapitulatif du marché est ainsi modifié :

Lots	Intitulé	Attributaire	Montant HT Initial	Avenants n°1	Avenants n°2	Avenants n°3	Nouveau montant HT
01A	Desamiantage	Amiante Ingénierie	59 300,00 €				59 300,00 €
01B	Demolition - GO - VRD	LAGUARRIGUE	489 821,19 €	16 768,61 €	11 312,30 €	18 186,48 €	536 088,58 €
02	Maçonnerie Pierre - Dallage Pierre	ABTS	289 955,40 €				289 955,40 €
03	Ravalement	Paramelle	160 121,54 €				160 121,54 €
04	Charpente Bois Traditionnelle	Atelier Druilhet	128 888,05 €	25 957,10 €	27 253,47 €		182 098,62 €
05	Couverture Lauze - Couverture Zinc - Zinguerie	CHAUVEY DELFOUR	442 803,01 €	-10 411,90 €			432 391,11 €
06	Charpente Bois Verrière	Charles Charpente BS	29 290,96 €				29 290,96 €
06	Verrière	CJLM	84 131,52 €				84 131,52 €
07	Menuiserie Extérieures Métalliques - Serrurerie	Métallerie Bourdoncle	142 924,90 €	- 9 140,18 €			133 784,72 €
08	Menuiserie Extérieures Bois - Volets Bois	Atelier Druilhet	144 065,00 €				144 065,00 €
09	Doublage Beton de chanvre	AKTA	484 027,39 €				484 027,39 €
10	Platrerie Isolation	Alliance 360	136 000,00 €				136 000,00 €
11	Menuiseries intérieures - occultations - agencemer	Laussel et Fau	362 347,26 €	14 865,33 €			377 212,59 €
12	Chape - Faïence	Brunhes Jammes	36 469,08 €				36 469,08 €
13	Faux-Plafond	JP Boissonnade	19 574,06 €				19 574,06 €
14	Peinture - revetement de sol souple	Gaston père et fils	120 815,53 €				120 815,53 €
15	Electricité - Courant F&F	Maintenance dépannage	207 784,17 €				207 784,17 €
16	Plomberie - Sanitaire - Chauffage - Ventillation	Thermatic / EURL Romieu	558 000,00 €				558 000,00 €
17	Ascenseur - Plateforme PMR	Auvergne Ascenseur	41 410,50 €				41 410,50 €
18	Forage	Aqua System	86 523,20 €				86 523,20 €
19	Amenagements Paysagers	Bois et Paysages	22 976,44 €				22 976,44 €
20	Echaffaudages	M-Echaffaudages	32 431,73 €				32 431,73 €
		TOTAL	4 079 660,93 €	38 038,96 €	38 565,77 €	18 186,48 €	4 174 452,14 €

M. le Maire de Lacroix Barrez questionne sur la pertinence des bureaux d'études au regard des nombreux avenants qui jalonnent tous les chantiers.

Le Président soumet les avenants au vote du Conseil qui les valident tous à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote d'un protocole transactionnel/entreprise en liquidation PMS de Mandilhac**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité du projet rappelle que le lot 10 « Plâtrerie – Isolation » est attribué à l'entreprise Alliance 360 pour un montant de 136 000€. Elle a réalisé 15% de ses travaux. Son intervention prévue au mois d'avril n'a pas été effectuée. La situation impacte défavorablement les activités du plombier et de l'électricien qui ne peuvent plus conduire leurs travaux. L'entreprise de doublage en béton de chanvre doit reporter son intervention prévue au mois de juin. Cette dernière ne pourra pas intervenir pendant la période hivernale pour une question de séchage des matériaux.
Depuis mi-mai, Alliance 360 est sous plan de sauvegarde, ce qui lui donne le droit de résilier le marché. Si une telle option était retenue, cela impliquerait de devoir engager un nouveau marché. Dans le contexte actuel de surcharge des carnets de commandes, il pourrait être très complexe de mobiliser une entreprise qui puisse se déplacer rapidement sur le chantier. De plus, les prix ont fortement augmenté ces dernières années, il sera donc difficile de maitriser les coûts. Ce décalage ferait perdre de long mois au chantier et engendrerait de nombreux coûts.
L'entreprise a signifié à la CC ACV qu'elle était déficitaire sur l'opération. Elle est prête à envisager un accord transactionnel qui pourrait être travaillé sous réserve que l'entreprise puisse fournir :

- Les éléments justifiant sa situation administrative actuelle (plan de sauvegarde) ;
- La position favorable de l'administrateur judiciaire ;
- La démonstration du déficit subi par l'entreprise du fait de l'exécution du marché de travaux.

Avant d'engager les négociations, il convient de solliciter l'accord de principe du Conseil Communautaire.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Le mandataire judiciaire a confirmé l'impossibilité technique.

Mme le Maire de Condom d'Aubrac quitte la séance pour convenance personnelle.

- **PÔLE EAU**

    - **Actualités**

En l'absence du Vice-président responsable du Pôle Eau, M. le Président présente les actualités suivantes :

- **Structuration du service :**

Prise de poste du nouveau responsable du Pôle eau le 5 juin dernier sur le PMS de Laguiole : Sébastien BANCAREL. Il pilote les équipes (régie, assainissement) et les projets sur une approche transversale : eau potable, assainissement, baignade, GEMAPI

- **Déploiement de la télérelève sur le secteur du Carladez :**

Le contrat de la DSP prévoit un possible déploiement de la télérelève sur le secteur du Carladez via des travaux exclusifs confiés à Véolia si la décision est prise avant le 1er juillet 2023.
Le coût proposé est de 310 000 € pour le périmètre DSP (2800 compteurs)

Après analyse et échange avec différents bureaux d'études et l'Agence de l'Eau cette proposition n'est pas retenue.

Le déploiement de la télérelève présente des avantages indéniables notamment dans l'identification de fuites mais au regard de la configuration du territoire cette technologie n'est pas la plus adaptée (nécessite de lourds investissements pour installer un maillage d'antennes…).

Une réflexion à l'échelle de la communauté de communes en ciblant les plus gros consommateurs qui potentiellement représentent le risque le plus élevé en matière de fuites va être engagée. Dans un premier temps le déploiement de compteurs de secteurs équipés de la télérelève ou radio relève (en partie déjà existants sur le secteur de la régie) pourrait permettre de lutter efficacement contre les fuites.

- **Etude de la mise en œuvre de complément d'eau brute sur la station de Thérondels en cas de période de sècheresse /protocole de prévention de la rupture d'approvisionnement en eau potable été 2023**

L'alimentation en eau brute de l'usine d'eau potable de Pont la Vieille au profit des six communes du Carladez se fait sur ressource unique avec un débit réservé de 90l/s ; une dérogation peut être sollicitée auprès des DDT Aveyron et Cantal et le débit réservé peut être abaissé à 45l/s. Si ce débit réservé est atteint d'autres ressources en eau doivent être acheminées pour permettre à l'usine d'assurer la production en eau potable.

Afin d'anticiper cette situation une réflexion est en cours pour étudier la possibilité d'acheminer de l'eau du lac de Sarrans à l'aide de camions citernes, en prenant en compte l'ensemble des paramètres : accessibilité, pompage, déchargement des camions, qualité des eaux de surfaces pompées directement dans le lac, autorisations administratives. Ce travail est mené en lien avec **l'ARS (Agence régionale de la Santé) qui a désigné un hydrogéologue agréé pour le département de l'Aveyron, afin qu'il réalise un avis sanitaire dans le cadre de la procédure visant à autoriser de manière temporaire le prélèvement d'eau brute dans le Lac de Sarrans.**
L'option qui consisterait à poursuivre l'action engagée en 2022 à savoir acheminer de l'eau depuis les secteurs de Laguiole et Argences jusqu'à l'usine de Thérondels demeure activable.

- **Cyanobactéries et suivi de la qualité des eaux de baignade :**

Les cyanobactéries sont des algues microscopiques naturellement présentes dans les plans d'eau.

Elles s'y développent à certaines périodes de l'année lorsque les conditions environnementales leurs sont favorables. Leur fort pouvoir de prolifération donne naissance à des phénomènes naturels, appelés efflorescences, problématique pour les activités humaines car générateurs d'un risque sanitaire.
Certaines cyanobactéries ont la particularité de produire des composés chimiques toxiques appelés cyanotoxines, dangereux pour l'Homme et les animaux.
Les cyanobactéries se développent dans les plans d'eau riches pendant la période chaude. Elles sécrètent des toxines qui peuvent se révéler mortelles. Les signes d'alerte :

. L'eau change de couleur en quelques jours, ou sa couleur s'intensifie
. Une écume colorée ou une pellicule d'algues est visible en surface
. Des plaques de « fleurs de vase » apparaissent en surface, souvent porteuses d'une pellicule verte ou bleue

La contamination se fait essentiellement par ingestion, mais également par inhalation d'aérosol (arrosage) ou contact direct et peut se traduire par des manifestations digestives (vomissements, diarrhées) ou neurologiques (agitation, contractions, convulsions…) ou allergies cutanées pour le contact direct.

Une réunion de présentation du Plan de prévention du risque cyanobactérien des eaux de baignades de la CCACV a eu lieu le 13 juin au sein de locaux de la Mairie de Soulages-Bonneval.

Un travail très étroit avec le bureau d'étude I.D.Eaux, l'ARS, les Maires, l'office du tourisme, la fédération des Pêcheurs est engagé pour permettre de gérer au mieux ces périodes de risque pour les populations.
Le niveau de risque cyanobactérien est défini sur l'année suivant l'occurrence de leur présence et la densité des cyanobactéries. Ces données ont été acquises par l'intermédiaire des suivis réalisés par l'ARS et I.D.EAUX.
En fonction du niveau de risque les moyens de prévention, de communication et les outils à mettre en œuvre seront adaptés en adéquation avec ce PPR en lien avec les différents interlocuteurs concernés.

A ce jour aucun mode de lutte efficace, approuvé dans le temps et validé scientifiquement n'a été déployé sur le territoire national. Des essais ont été lancés par certaines collectivités territoriales mais aucune documentation scientifique ne peut confirmer qu'il n'y a aucun impact environnemental sur les milieux aquatiques et que la solution est efficace durablement. Les services communautaires poursuivent les investigations.

M. le Maire de Lacroix Barrez quitte la séance pour convenance personnelle

- **Eaux de baignade :**

La saison des baignades surveillées ouvrira le samedi 8 juillet sur les lacs de Saint-Gervais et des Galens. Concernant le site de Laussac, aucun BNSSA n'a à ce jour été recruté. En l'absence de BNSSA la baignade surveillée ne pourra être ouverte. L'offre de recrutement demeure active.

Afin de vérifier régulièrement la qualité des eaux de baignades et de prévenir tout risque sanitaire, toutes les semaines, des analyses seront effectuées par l'ARS ou par le bureau d'études I.D. Eaux tout au long de la saison estivale.

- **SPANC :**

Pour donner suite aux préconisations de l'ARS, l'ensemble des habitations se situant aux abords immédiats du lac de Maury vont dans les prochains jours bénéficier d'un diagnostic de leur système d'assainissement non collectif. Ces habitations se trouvent dans un périmètre caractérisé par un fort enjeu sanitaire, l'objectif premier est de limiter au maximum les rejets dans le plan d'eau et préserver la qualité de la ressource eau.

- **Présentation, examen et mise au vote de la convention de maitrise d'ouvrage avec le PNR dans le cadre du Plan de Gestion des cours d'eau « Bassin des Affluents de la Truyère en Rive Gauche »**

M. le Président indique que le Programme pluriannuel de gestion (PPG) du bassin des affluents de la Truyère en rive gauche à l'aval du barrage de Grandval fait suite à deux PPG menés sur la période 2015-2022 sur les bassins de l'Argence et de la Selves par le SMAG PNR Aubrac en tant que maître d'ouvrage délégué de la Communauté de communes Aubrac, Carladez et Viadène.

Face aux enjeux importants des cours d'eau de ce territoire (colmatage du lit, réchauffement des eaux de surface, déclin des populations piscicoles, réduction des surfaces de zones humides…), il apparait opportun d'étendre le périmètre de ces actions aux affluents de la rive gauche de la Truyère. Compte tenu de l'expérience du PNR sur ces thématiques et afin de garantir une cohérence entre les aménagements à venir et ceux déjà réalisés il semble judicieux de recourir à nouveau à une délégation de maitrise d'ouvrage au PNR Aubrac pour ce nouveau PPG.

Le périmètre de ce PPG comprend donc les cours d'eau suivants : le Chalivet, le Remontalou, le Lebot, le Lévandès et son affluent le Tailladès qui sont cinq affluents de la Truyère, prenant leur source sur le plateau de l'Aubrac et s'écoulant sur la partie Cantalienne du territoire ; le Ruols (affluent du Lebot), le Cantoinet, l'Argence vive et son affluent l'Argence morte, les Ondes, les Vergnes, le Gouzou, la Selves et son affluent le Selvet qui sont neuf affluents de la Truyère, s'écoulant sur la partie Aveyronnaise du territoire.

Le cumul de ces cours d'eau représente un linéaire total de 249 km et le territoire du PPG couvre une superficie de 690 km². Deux Communautés de communes sont concernées par ce PPG situées dans les Départements du Cantal (Saint-Flour Communauté) et de l'Aveyron (Communauté de communes Aubrac Carladez et Viadène). Les Communautés de communes ont missionné le SMAG PNR Aubrac pour réaliser le diagnostic des cours d'eau afin d'élaborer un programme pluriannuel de gestion (PPG) et le mettre en œuvre.

Les actions programmées sur 5 ans dans le cadre du PPG ont pour objectif de répondre aux grands enjeux de ce bassin : amélioration de la qualité de l'eau et de la fonctionnalité des milieux aquatiques, préservation des espèces patrimoniales et des zones humides, anticipation des conséquences du changement climatique dans les pratiques et les usages.

Financièrement, le coût du PPG sera pris en charge par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Europe, les Régions, les Départements. La part d'autofinancement sera répartie entre les Communautés de communes du bassin versant, selon une clé de répartition validée par tous. Aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires et exploitants riverains qui s'engageront, par voie de convention, à entretenir les aménagements réalisés chez eux. Afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées, les collectivités doivent au préalable recourir à une procédure

de déclaration d'intérêt général, comme le stipulent les articles L151-36 et L151-40 du Code Rural. Le caractère d'intérêt général est prononcé par arrêté préfectoral. Il est à noter qu'en aucun cas une DIG n'entraîne d'expropriation et les travaux se font avec l'accord du propriétaire et de l'exploitant.

La délégation de la mise en en œuvre du Programme pluriannuel de gestion au SMAG PNR de l'Aubrac comprend : la réalisation d'études complémentaires, la préparation et la mise en œuvre des travaux, l'accompagnement des propriétaires et usagers de la rivière, les suivis administratif, technique et scientifique des actions menées… La Communauté de communes conserve la maîtrise des actions menées en votant annuellement les priorités et le budget alloué à ces actions.

Les Communautés de communes restent donc compétentes en matière de GEMAPI. A ce titre, ce sont elles qui portent la demande de déclaration d'intérêt général auprès de la Préfecture de leur département et pour les travaux concernant la portion de bassin versant située sur leur territoire.

Le Prévisionnel financier est le suivant pour le territoire de l'EPCI :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	**MONTANT**
Frais de déplacement	100 €
Temps de travail PNR : Élaboration du PPG incluant l'ensemble des affluents rive gauche de la Truyère, dépôt du dossier de DIG et préparation des travaux prévus en 2024.	28 068 €
TOTAL	**28 168 €**

RECETTES ATTENDUES	**MONTANT**	**%**
Agence de l'eau Adour-Garonne	14 084 €	50%
TOTAL SUBVENTIONS	**14 084 €**	50%

RESTE A CHARGE DE LA CC ACV	**14 084 €**	50%

L'engagement dans l'initiative est soumis au vote du Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité l'engagement dans cette initiative et ses modalités.

- **Présentation, examen et mise au vote du plan de financement de la démarche « Suivi hydrologique et hydromorphologique du Siniq »**

Mme la Vice-Présidente, référente, rappelle que la délibération du 12 juillet 2017 a approuvé la procédure de conception-réalisation pour la construction de l'usine de traitement d'eau à Thérondels.
L'arrêté préfectoral (et ses annexes) du 03 décembre 2019 porte la DUP (déclaration d'utilité publique) de la prise d'eau de Pont la Vielle sur le ruisseau Le Siniq sur la commune de Thérondels au bénéfice de la communauté de communes AUBRAC, CARLADEZ et VIADENE.
La prise d'eau sur Le Siniq au lieu-dit « Pont la Vielle » sur la commune de Thérondels constitue l'unique ressource pour l'alimentation en eau potable des foyers raccordés au réseau d'eau du CARLADEZ.
Il est donc nécessaire de pérenniser la prise d'eau destinée à la consommation humaine tout en assurant la continuité écologique sur cette portion du Siniq et ce en respectant le débit réservé détaillé dans l'Article 4-1 de l'Arrêté préfectoral de DUP de la prise d'eau de Pont la Vielle.

Dans le cadre de la DUP selon les Articles 9-1/ 9-2 / 9-3 de l'Arrêté préfectoral, la communauté de communes doit réaliser après la mise en service un bilan des mesures prises pour limiter au maximum les pressions des prélèvements sur le Siniq.

Pour cela la communauté de communes doit :

- réaliser un suivi hydrologique et hydromorphologique du chenal sur plusieurs années après travaux (5 ans).
- transmettre à la DDT de l'Aveyron et du Cantal un rapport présentant les études hydrologiques et hydromorphologiques réalisées ainsi que l'analyse des résultats obtenus.
- proposer à la DDT pour validation les travaux d'ajustement des ouvrages et compartiments de la prise d'eau qui seront éventuellement demandés.

Les ouvrages de la prise d'eau de Pont-la-Vieille (retenue et chenal de dérivation) ne pourront être réceptionnés et récolés qu'après validation des résultats de l'étude hydrologique et hydromorphologique par la DDT de l'Aveyron et du Cantal.

A l'issue de la consultation engagée, le plan de financement proposé est le suivant :

➢ **Réalisation d'un suivi hydrologique et hydromorphologique sur une portion du Siniq**		
Subventions		
	Répartition des subventions (en %)	Montant en Euros H.T
Agence de l'Eau Adour Garonne (en attente de validation)	40 %	28 000
Département de l'Aveyron	20 %	14 000
Total	**60 %**	**42 000**
Autofinancement		
Reste à charge de la Communauté de Communes ACV	40 %	28 000
Total H.T		**70 000**

Le plan de financement est soumis au vote du Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement

Murielle Vabret quitte la séance pour convenance personnelle.

Moyens généraux

- **Présentation, examen et mise au vote concernant la répartition financière dans le cadre de la liquidation du Syndicat Mixte de Sarrans**

M. le Président rappelle que l'arrêté préfectoral n°12-2022-10-13-00005 du 13 octobre 2022 a porté dissolution du Syndicat Mixte Interdépartemental pour le développement du Lac de Sarrans et des territoires limitrophes. Afin de clore définitivement le Syndicat, le conseil communautaire doit se prononcer sur les conditions de liquidation.

Considérant la répartition l'affectation des résultats comptables :

- Excédent de fonctionnement de 7 766.98 €

Considérant la répartition de l'actif et du passif :

- Il est rappelé que n'ayant eu recours à aucun emprunt et n'ayant contracté aucune dette, aucune répartition du passif n'est à prévoir. La répartition des biens et de la trésorerie se fera selon la répartition suivante :

Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène	50 %
Saint-Flour Communauté	50 %

L'ensemble est soumis au vote du Conseil Communautaire.
Le Conseil valide à l'unanimité cette répartition

- **Présentation, examen et mise au vote de la suppression du poste d'animateur et de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet Pôle Cohésion sociale**

M. le Président rappelle que le pilotage des postes relève de la compétence du Conseil. Il indique que le poste de Coordonnateur enfance et jeunesse doit être modifié en poste d'Animateur enfance jeunesse au regard des besoins du service qui aura pour mission principale, sous la responsabilité de la chef de service du Pôle de Cohésion Sociale, de concevoir, conduire et évaluer les actions de déploiement opérationnel de la politique enfance jeunesse et familles. Du fait du changement des missions la catégorie du poste doit être revue.

La suppression du poste d'animateur et la création du poste d'adjoint d'animation sont soumises au vote du Conseil Communautaire.

En réponse à la demande de M. Delouis, il est précisé la différence entre les catégories B (expertise médiane et management de proximité) et C (mise en œuvre opérationnelle) et le soutien de la CTG sur les autres postes en en catégorie A
Le Conseil valide à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de la création de postes**
  - **sur le pôle de cohésion territoriale**
    - **Ingénieur territorial à temps complet pour accompagner la structuration de la filière bois**

Vu le projet de territoire qui s'articule autour de 3 axes stratégiques :
- Révéler l'Aubrac, Carladez et Viadène comme un territoire de vie pour tous.
- Affirmer un cadre de vie de haute qualité paysagère et environnementale.
- Asseoir une économie de marque qui sert le territoire.

Il est rappelé que le territoire porte une réflexion sur le déploiement de réseaux de chaleurs mutualisés au sein des centres bourgs et que l'EPCI a identifié « la structuration de la filière bois » comme action d'intérêt communautaire.

Il est proposé de créer un emploi d'ingénieur à temps complet pour accompagner la réflexion et les nécessaires études pour projeter la structuration de la filière bois sur le pôle de cohésion territoriale.

En réponse à la question de Josette Serres, élue de Mur de Barrez, il est précisé que la pré-étude de faisabilité et de détermination des secteurs a été conduite. La mise en œuvre opérationnelle suppose désormais qu'une ressource dédiée soit affectée au projet.
Le Conseil valide à l'unanimité l'ouverture du poste.

- **Attaché territorial à temps complet pour accompagner la structuration des projets touristiques structurants**

Au regard du projet de structuration des sites touristiques majeurs identifiés comme stratégiques dans le diagnostic territorial (projet Truyère, Maison de l'Aubrac, stations de ski et évolution 4 saisons) il est identifié un besoin de renfort en ressource humaine.
En lien avec l'Office de tourisme, il est proposé de créer un poste pour accompagner le pilotage des projets touristiques structurants.

Mme le Maire de Montézic questionne sur les articulations entre l'EPCI, l'OT, le PNR.
Il est décrit que
- les actions du PNR sont transversales sur les thématiques et le territoire
- l'EPCI intervient sur son seul périmètre, avec pour responsabilité le pilotage de l'OT
- la mission première de l'OT est d'assurer la promotion du territoire, de ses activités et offres
- la structuration des projets d'investissements et d'aménagement ainsi que la construction d'un plan opérationnel déclinant la stratégie construite avec Pro Tourisme en conformité avec les ambitions du territoire est de la responsabilité de l'EPCI
- l'animation du projet est confiée par convention à l'OT qui l'assure via son service développement, notamment autour de la randonnée

Le Conseil valide à l'unanimité moins une abstention (Pauline Cestrières)

- **Adjoint administratif / assisant communication**

Le service communication accueille une stagiaire depuis le 09 janvier 2023. Ce stage qui va prendre fin le 19/07/2023 a permis de développer les missions du service qui n'est pourvu que d'un agent actuellement. Dans la continuité de la restructuration des équipes communautaires et au regard des enjeux autour de l'eau, des services et de la transmission du projet communautaire, il est proposé de renforcer le service communication par la création d'un poste d'assistant de communication.

Le Conseil valide à l'unanimité moins une abstention (Pauline Cestrières)

- **Présentation, examen et mise au vote des tarifs de nouvelles prestations à Natura :**

M. le Président rappelle que la directrice du Centre Natura professeur de Fitness est un agent titulaire à temps complet. De ce fait, elle peut prodiguer des cours de réveil musculaire en plein air pendant la période de fermeture du Centre Natura. A savoir 2 cours par semaine pour la période du 18 juillet 2023 au 18 août 2023 de 45 minutes (sauf 15 août).
Les cours seront proposés sur la terrasse extérieure du Centre Natura afin de ne pas gêner les travaux de maintenance qui ont lieu à l'intérieur pendant la période de fermeture.
Il est également envisagé qu'elle dispense des activités extérieures pour les ALSH du territoire qui sont intéressés. Cette offre sera aussi étendue aux ALSH hors territoire qui le souhaiteraient.
Les usagers n'auront pas accès aux douches à la fin des cours, il est donc nécessaire de proposer un tarif différent que celui déjà appliqué (8 €).

Il est proposé :

- **Tarif « cours extérieur estival Natura »**

Tarif unique de 5 € par groupe pour les cours « extérieurs estival Natura ».

- **Tarif ALSH CC ACV et ALSH hors CC ACV**

Forfait 15 € par groupe pour les ALSH du territoire et Forfait 20 € pour les ALSH hors territoire.

Le Conseil valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs en demandant que soit ouvert à tous les groupes (et non exclusivement aux ALSH) le tarif collectif.

Questions diverses

Sans question diverses, la séance est levée à 17h50

Le Secrétaire de séance	**Le Président**
Xavier Delouis	**Jean Valadier**